PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DU NIGER

APPUI AU PLAN NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
NER/98/001/01/NEX

MISSION D'EVALUATION A MI-PARCOURS

Yénakpondji J. CAPO-CHICHI
Abdou HIMA
Ibrahim SABOU
Aliou KOURE

Novembre 2001

Remerciements

La mission adresse ses remerciements à Monsieur Steven URSINO, Représentant Résident du PNUD, Monsieur René GUIRAUD, Représentant Adjoint du PNUD, Monsieur Cyriaque EDJO, Représentant Adjoint du PNUD, Mme Aïssa OUAHIDO, chargé de Programme du PNUD et Monsieur Moussa SALISSOU, chargé de Programme au PNUD, pour avoir tout mis en œuvre pour que l'évaluation se déroule dans les meilleures conditions.

Les remerciements de la mission vont ensuite aux Autorités de la Primature, du Ministère des Finances, du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, du Haut Commissariat à la Décentralisation qui lui ont réservé le meilleur accueil.

L'évaluation à mi-parcours n'aurait pu se dérouler convenablement sans la contribution de Monsieur le Secrétaire Exécutif du SE-CNEDD, de Monsieur Seybou YOUNOUSSA, Coordonnateur du Projet , Monsieur Guy ROULETTE, Conseiller Technique International du Projet, ainsi que celle des Coordonnateurs des Antennes DAP/PNEDD, DAP/PCLCP et de leurs collaborateurs.

La mission leur est reconnaissante pour lui avoir consacré leur temps, et réuni les données nécessaires pour son travail.

Qu'ils en soient tous remerciés.

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION…… 12
II. LE PROJET ET LE DEVELOPPEMENT DE SON ELABORATION…….. 14
2.4. Objectifs du Projet……. 14
2.5. Résultats attendus ……. 15
III. CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS…… 16
3.1. Approche et conception……. 16
3.1.1. Pertinence du document d'appui au Projet (DAP)……. 16
3.1.2. Pertinence du cadre logique…… 17
3.1.3. Conception globale……. 18
3.2. Exécution du Projet……. 19
3.2.1. Pilotage institutionnel…….. 19
3.2.2. Qualité et ponctualité des apports des parties……. 20
3.2.3. Efficience et efficacité de la mise en œuvre et de la gestion du Projet…….. 20
3.2.4. Dispositions concernant l'exécution et la gestion du Projet…… 21
3.2.5. La gestion administrative……. 21
3.3. Résultats du Projet…… 22
3.3.1. Objectif 1 - Renforcement des fonctions stratégiques du conseil national de l'environnement……. 22
3.3.2. Objectif 2 - Promotion d'actions pilotes communautaires de gestion durable des ressources naturelles……. 28
3.3.3. Objectif 3 - La création des conditions d'une gestion décentralisée des ressources en eau associant usagers, société civile et pouvoirs publics…….. 34
3.3.4. Les activités non encore réalisées et les perspectives……. 39
3.4. Synergies, complémentarité, convergences de DAP/PNEDD et DAP/PCLCP 42
3.4.1. Synergie et complémentarité : Antennes DAP/PNEDD et DAP/PCLCP Bankilaré……. 42
3.4.2. Synergie et complémentarité : Antennes de Belbédji, de Zinder et Mayahi……. 43
3.4.3. Synergie et complémentarité : ensemble des Antennes Téra Nord, Haute Tarka, Mayahi, Zinder…….. 43
3.5. Conclusions générales……. 43
IV. RECOMMANDAITONS……. 48
V. LEÇONS A RETENIR…….. 54
ANNEXE 1 - Termes de référence de la mission d'évaluation à mi-parcours du Projet NER/98/001/01/NEX…….. 56
ANNEXE 2 - Itinéraire suivi par la mission d'évaluation à mi-parcours du DAP/PNEDD 63
ANNEXE 3 - Liste des personnes rencontrées…….. 64
ANNEXE 4 - Liste de la documentation examinée…… 67
ANNEXE 5 - Chronologie des événements marquants du Projet NER/98/001/01/NEX… 68
ANNEXE 6 - Budget NER/98/001/01/NEX - Exercice de simulation en vue de la prolongation du DAP/PNEDD…… 70
ANNEXE 7 - Principaux produits générés dans le cadre de la Cellule Suivi-évaluation… 71
ANNEXE 8 - Suivi des recommandations de la réunion tripartite…….. 72
ANNEXE 9 - Plan d'action de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Audit 2000 des Programmes-Cadres Projet NER/98/001/01/NEX……. 74
ANNEXE 10 - Appui du DAP/PNEDD au CNEDD…… 76
ANNEXE 11 - Stratégie d'appui au processus de capitalisation du SE/CNEDD…… 77

Sigles et Abréviations

ADM	Ader Doutchi Maggia
BEEEI	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact
BSP/UNOPS	Bureau des Services d'appui aux Projets
BUNICER	Bureau Nigérien de Contrôle et d'Equipement Rural
CAMO	Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre
CCD	Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols - Défense et Restauration des Sols
CGPE	Comité de Gestion de Points d'Eau
CL	Cellule de Liaison du DAP/PCLCP
CN	Coordination Nationale
CNEDD	Expert National Environnement Développement Durable
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
COFO	Commission Foncière
COP	Conférence des Parties
COTEAR	Comité Technique d'Arrondissement
COTEDEP	Comité Technique du Département
CREDD	Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable
CRESA	Centre Régional Spécialisé en Agriculture
CSE	Cellule Suivi-Evaluation
DAERA	Direction des Aménagements et des Equipements Ruraux Agricoles
DAES	Département des Affaires Economiques et Sociales
DAP	Document d'Appui au Programme
DDH	Direction Départementale de l'Hydraulique
DDRE	Direction Départementale des Ressources en Eau
DED	ONG Allemande
DFPP	Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture
DRRE	Direction Régionale des Ressources en Eau
EDD	Eau Développement Durable
EN, EI	Expert National, International
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fond Mondial pour l'Environnement
GED	Genre et Développement
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPS	Global Position Système
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GT/GRN	Gestion des Terroirs/Gestion des Ressources Naturelles
IEC	Information - Education Communication
IEC	Information, Education, Communication
IGNN	Institut Géographique National du Niger
IRH	Inventaire des Ressources Hydrauliques
LCD	Lutte Contre la Désertification
MARP	Méthode Actives de Recherche Participative (diagnostic)
MH/E/LCD	Ministère de l'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MRE-DRE	Ministère - Direction des Ressources en Eau

NER	Niger
NEX	Exécution Nationale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADL	Projet d'Appui au Développement Local
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCLCP	Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté
PEM	Points d'Eau Modernes
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PNEDD	Programme National de l'Environnement pour un Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SAGR	Service d'Arrondissement du Génie Rural
SAH	Service d'Arrondissement de l'Hydraulique
SAP	Système d'Alerte Précoce
SIGNER	Système d'Informations Géographique du Niger
SIRN	Système Information sur les Ressources Naturelles
SNV	Organisation Néerlandais de Développement
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TDR	Termes de Référence
UGE	Unité de Gestion de l'Eau
UHH	Unité Hydrologique et Hydrogéologie
UICN	Union Mondiale Environnementale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNSO	Bureau des Nations Unies pour le Sahel
UTA	Unité Technique d'Appui (Direction de l'Environnement)
VNU	Volontaires des Nations Unies
VNUN	Volontaires des Nations Unies National

Résumé

Mandat de la mission

L'évaluation à mi-parcours concerne le ProjetNER/98/001/01/NEX « Appui au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable ».

Le mandat de la mission, était de mesurer les progrès accomplis depuis deux années d'exécution du programme, et de proposer un recentrage . Il s'agit précisément :

- d'examiner la pertinence et la performance du programme à travers sa conception et les résultats enregistrés à ce jour ;
- de formuler sur la base des constats, les recommandations opérationnelles destinées à valoriser d'une façon optimale les ressources disponibles jusqu'à la fin du Programme, et de dégager les grands axes d'une nouvelle phase.

Il est à noter que l'évaluation se mène en même temps que celle du Projet – Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté (DAP/PCLCP).

Objectifs et produits

Objectifs immédiats

Les Objectifs sont :

- Le renforcement des fonctions stratégiques du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) .
- La promotion des actions pilotes communautaires de lutte contre la désertification (à Téra Nord, et Haute Tarka).
- La création des conditions d'une gestion durable, participative et décentralisée des ressources en eau.

Produits

Les produits attendus se présentent comme suit :

Objectif 1

- La Cellule Suivi-évaluation du CNEDD a acquis un rôle moteur dans les échanges d'expériences.
- Les fonctions stratégiques du CNEDD sont confortées.
- Une Unité d'appui à la mise en œuvre du DAP/PNEDD est opérationnelle au sein du CNEDD.

Objectif 2

- Une stratégie d'élaboration participative d'un schéma régional d'aménagement durable des ressources naturelles est définie et des plans d'actions élaborés dans les Régions de Téra et Haute Tarka.

- Des modèles techniques efficients visant la préservation et la restauration du capital productif ont été validés (Téra Nord).
- Des techniques et approches destinées à la stabilisation et à la préservation de la base productive autour des mares sont prêtes à être généralisées (Téra Nord).
- Des actions de LCD/GNR ont été réalisées par la population qui prend en charge leur extension et pérennisation (Haute Tarka).

Objectif 3

- Les populations du Liptako-Gourma ont participé à la conception d'une gestion décentralisée des ressources en eau.
- Les utilisateurs des infrastructures hydrauliques du Liptako-Gourma sont prêts à assurer leurs nouvelles responsabilités de maître d'ouvrages.
- Des opérateurs locaux et services techniques des collectivités locales sont prêts à assumer professionnellement les fonctions de maîtres d'œuvre.
- L'outil de planification et d'aide à la décision est intégré au service IRH (Inventaire des Ressources Hydrauliques).
- La connaissance des ressources de l'Unité de Gestion de l'Eau (UGE) du Liptako-Gourma et des acquières est améliorée.

Principales conclusions

Conception

⇒ Tout d'abord on peut affirmer la pertinence du document d'appui au programme par rapport à la politique nationale, au mandat du PNUD dans le cadre de coopération.

⇒ La relecture du document d'appui au programme effectuée par l'équipe du projet, a permis d'élaborer un nouveau cadre logique, dans la mesure où il définit les activités qui manquaient et qui doivent permettre d'atteindre les résultats dans les meilleures conditions. Cependant, l'amendement du nouveau cadre logique dans le sens d'une réduction quantitative des activités et d'une meilleure définition des indicateurs est nécessaire.

⇒ De manière générale, le descriptif du Programme a défini clairement : les problèmes posés, l'approche et la stratégie de mise en œuvre. Les dispositions prises en matière d'exécution et de gestion, les acteurs concernés et les différents bénéficiaires directs.

Exécution

La mise en œuvre du Projet, malgré certains retards et certaines insuffisances se déroule relativement bien, au regard des activités menées et des résultats enregistrés. Il faut noter le bon ancrage institutionnel. Les difficultés rencontrées, et qui ne sont pas insurmontables concernent des ajustements, a apporter au niveau du renforcement des capacités de gestion administratives, financières et comptables, au niveau du recentrage des activités de Suivi-évaluation/capitalisation, au niveau de la relecture des termes de référence de l'assistance technique.

Résultats

⇒ Renforcement des fonctions stratégiques du CNEDD

Dans l'ensemble, des initiatives positives ont été prises au niveau du CNEDD. Les différents résultats attendus sont en voie d'être réalisés. Cependant, devant les grands défis qu'il doit relever dont la mission de coordination au niveau national il a encore besoin de convaincre, d'être crédible. A cet effet, une attention soutenue doit être accordée au bon fonctionnement de sa cellule de Suivi-évaluation/capitalisation.

⇒ Promotion d'actions pilotes communautaires, contre la désertification

Il y a eu, au niveau des deux Antennes Téra Nord et Haute Tarka, des efforts certains dans le développement de l'approche participative auprès des communautés rurales qui se reflètent à travers l'appropriation des outils par les populations, et les différentes réalisations LCD/GRN. Le degré de mobilisation des communautés rurales appelle des besoins non éligibles auprès du DAP/PNEDD. On note une bonne maîtrise de l'approche genre à travers une participation effective des femmes aux activités et dans les structures des décisions où elles occupent des postes clé.

⇒ Gestion décentralisée des ressources en eau

L'absence de méthodologie dans le document du programme, a été une contrainte majeure pour le volet Eau.

La création de l'unité de gestion du Liptako-Gourma passe par la réalisation des schémas d'aménagement de gestion des ressources en eau des sous-bassins concernés du fleuve Niger. On note, cependant, que le processus menant à l'installation de l'UGE se déroule comme prévu avec l'organisation des foras contonnaux, la réalisation des modules de formation la campagne d'Information – Education – Communication (IEC), la réalisation des études sur la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Principales difficultés rencontrées dans l'exécution du projet :

- retard dans la mise en place des moyens logistiques du projet (véhicules, motos) ;
- la Cellule Suivi-évaluation/Capitalisation (CES/C) du CNEDD est à l'état embryonnaire, ce qui ne lui permet pas de profiter amplement de l'appui de l'expert en capitalisation du DAP/PNEDD.
- On note souvent un retard dans l'approvisionnement budgétaire du DAP/PNEDD lié à la production tardive des rapports trimestriels ;
- Insuffisance des ressources humaines au niveau de la gestion administrative, financière et comptable du DAP/PNEDD.

⇒ Synergie, complémentarité, convergence de DAP/PNEDD et DAP/PCLCP

Antennes DAP/PNEDD et DAP/PCLCP de Bankilaré

Suite aux constats de terrain synergie amorcée entre Antennes), un bond qualitatif est nécessaire ; il appelle un recentrage des deux DAP au niveau de Bankilaré.

- ♦ nécessité de conduire désormais un seul diagnostic villageois par et pour les 2 Antennes ;
- ♦ nécessité de mettre en commun les personnes ressources de profil technique (Ingénieur, Sociologue, etc…) pour les besoins des deux Antennes ;
- ♦ nécessité de mettre en place au niveau d'un ou plusieurs villages un animateur qui serait appuyé en cas de besoin par une équipe mobile pluridisciplinaire à constituer à partir des ressources actuelles ;
- ♦ une remise à niveau des Animateurs autour des objectifs visés par les deux Antennes est indispensable.

Antennes de Belbédji, de Zinder et de Mayahi

⇒ Synergie et complémentarité : Antennes de Belbédji, de Zinder et Mayahi

Dans la mesure où la réduction de la zone d'intervention de l'Antenne PCLCP de Zinder est décidée, et que cela lui permet d'intervenir dans la même zone que l'Antenne DAP/PNEDD les recommandations suivantes sont proposées :

- ♦ harmoniser l'approche de l'animation des populations en s'inspirant de ce qui se passe à Bankilaré au niveau de l'approche participative (diagnostic participatif, programmation participative, élaboration de plan de développement) ;
- ♦ diffuser les outils de formation/animation PCLCP de Zinder et autres antennes ;
- ♦ exploiter en commun les personnes ressources des 2 Antennes ;
- ♦ compte tenu du nombre important des partenaires au développement dans la région, mettre en place un cadre de concertation en vue de faciliter les synergies et le développement de partenariat ;
- ♦ se familiariser avec le processus de la décentralisation en accordant une importance au développement local (niveau terroir, village, canton) ;
- ♦ accélérer l'élaboration d'un système harmonisé de suivi-évaluation.

Toutes les Antennes confondues

Il est nécessaire de :

- harmoniser les système de suivi-évaluation ;
- de préparer de façon concertée les plans d'opération

Recommandations

Les recommandations faites sont adressées à :

- la Cellule de mise en œuvre du DAP et au CNEDD ;
- Gouvernement ;
- PNUD ;
- Gouvernement et PNUD.

Mais, elles ont été identifiées à partir des objectifs immédiats, de la gestion de la CAMO (Cellule d'Appui à la mise en œuvre), et de la recherche de synergie et complémentarité.

Les recommandations liées au renforcement des fonctions stratégiques concernent :

- le transfert de la Cellule SE/C au sein du CNEDD ;
- la clarification des tâches et le renforcement de la cellule ;
- la convocation régulière du Comité de Pilotage du CNEDD ;
- les cadres de concertation ;
- les résultats de capitalisation ;
- la nécessité d'avoir recours à la communication ;
- l'adoption des textes d'application de la Loi-environnement.

Les recommandations liées à la mise en œuvre des actions pilotes communautaires concernent :

- l'amélioration de la mise en place des actions pilotes ;
- les actions CES/DRS.

Les recommandations liées à la gestion décentralisée des ressources en eau concernent :

- la prise en considération des sous-bassins du Niger dans le Liptako-Gourma ;
- l'appui aux initiatives des communautés locales à travers les réhabilitation de certains ouvrages ;
- le pérennisation de l'outil IRH/SIGNER (Inventaire des Ressources Hydrauliques/Système d'Information Géographique) ;
- la déconcentration de l'outil SIGNER.

Les recommandations liées à la recherche de synergie, de complémentarité, de convergence concernent :

- l'harmonisation vers la fusion des 2 Antennes de Bankilaré ;
- la synergie, la complémentarité et l'harmonisation progressive des 2 Antennes de Belbédji et de Zinder ;
- l'harmonisation du Système de Suvi-évaluation des plans d'opérations concertés, les échanges d'expériences surtout en matière décentralisation/communalisation, développement local entre toutes les Antennes ;

Recommandations pour la formulation d'une nouvelle phase

Dans le cadre d'une approche programme, qui accompagnera la mise en œuvre de la SRP (Stratégie de Réduction de la Pauvreté) une nouvelle phase du programme pourra viser les axes suivants :

- la consolidation des acquis en ce qui concerne les trois axes d'intervention du programme actuel ;
- la promotion des acquis dans d'autres zones ;
- la sécurisation foncière à la base ;
- le renforcement des capacités de gouvernance locale en matière de GERN (Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles).

Enseignements tirés.

- Il y a un sérieux risque de démobilisation lorsque des actions d'animation sont menées sans être soutenues par des actions concrètes qui constituent des réponses aux problèmes urgents posés par les populations (constats au niveau de la mie en œuvre des conditions de gestion décentralisée de ressources en eau).

- Les actions pilotes communautaires, telles que les réalisations physiques, entraînent l'expression de nouveaux besoins qui méritent d'être satisfaits, d'où la nécessité de faire jouer la complémentarité entre les deux programmes DAP/PNEDD et DAP/PCLCP.

I . INTRODUCTION

1.1.Mission d'évaluation à mi-parcours du projet NER/98/001/01/NEX « Appui au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable », entre dans le cadre des clauses contenues dans le document de projet, relatives au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du projet, et ce, conformément aux procédures de coopération entre le Gouvernement du Niger, et le PNUD.

1.2.L'évaluation à mi-parcours est envisagée en termes de cohérence avec le cadre stratégique, de réalisations, de respect des délais et de saine gestion financière.

1.3. L'objectif global visé est de mesurer les progrès accomplis après deux années d'exécution du programme et de proposer un recentrage si nécessaire.

1.4. Les résultats attendus de l'évaluation sont :

- la description des points forts et points faibles du programme en commentant les différents objectifs de programme, les réussites et les faiblesses à travers les facteurs de pertinence, de performance et/ou de blocage.
- les recommandations opérationnelles destinées à valoriser d'une façon optimale, les ressources disponibles jusqu'à la fin du programme.
- les recommandations pour la formulation d'une nouvelle phase.

1.5. Les problèmes clefs abordés par l'évaluation concernent :

- le renforcement des fonctions stratégiques du CNEDD,
- le développement d'actions pilotes communautaires de gestion durable des ressources naturelles à l'échelon local,
- la création des conditions d'une gestion décentralisée des ressources en eau,
- la complémentarité entre les programmes PNEDD (Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable) et le PCLCP (Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté),
- la place de la femme dans les prises de décision.

1.6. La mission comptait quatre membres :

- Yénakpondji Janvier CAPO-CHICHI, Chef de Mission, Représentant le PNUD,
- Abdou HIMA, Représentant du Gouvernement du Niger,
- Abdou KOURE, Représentant le DAES,
- Ibrahim SABOU, Représentant l'UNSO.

1.7. La mission a pu réaliser son travail sur la base :

- d'une documentation importante fournie,
- des séances de travail avec les partenaires au développement concernés par l'exécution du Projet, les cadres des services techniques du Gouvernement,
- de visites aux Autorités,

- de visites de terrain pour évaluer les réalisations et les résultats, et pour recueillir des informations auprès des bénéficiaires et des cadres du Projet.

1.8. La mission a présenté ses conclusions et ses recommandations aux représentants du PNUD, du Gouvernement, et au Bureau Régional de UNOPS à Abidjan.

1.9. Le présent rapport rend compte des résultats de l'évaluation du Projet, selon les directives du PNUD préparées par le Bureau Central d'Evaluation et révisée en 1998, et selon les termes de référence préparés par la Représentation du PNUD au NIGER.

Le Rapport est ainsi structuré :

⇒ Le Projet et le contexte de son élaboration
⇒ Les constatations et les conclusions
⇒ Les recommandations
⇒ Les leçons à retenir
. ⇒ Les annexes.

1.10. En plus des termes de référence, qui restent valables pour toute la mission, le Chef de Mission a fait une répartition des tâches à chaque membre.

1.11. Le présent rapport, est le produit de la contribution de toute l'équipe de la mission.

II. LE PROJET ET LE CONTEXTE DE SON ELABORATION

2.1. Le Projet NER/98/001/01/NEX « Appui au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable » a démarré en août 1999 pour une période de 3 ans.

2.2. Le Projet constitue l'assistance du PNUD au Niger dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED, RIO 1992), et à celles de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée à la mise en œuvre de l'Agenda 21 (1997).

2.3. Il s'inscrit donc dans le cadre de Coopération du PNUD avec le Niger (1999-2001) dont les domaines de concentration sont :

- la lutte contre la pauvreté à travers le renforcement de la sécurité alimentaire,
- la promotion de l'initiative privée, des micro-entreprises et de l'emploi,
- la gestion de l'économie et la bonne gouvernance,
- la préservation de l'environnement.

En effet, l'assistance du PNUD a été sollicitée par le Gouvernement du NIGER pour soutenir le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), adopté en 1998 ; cette assistance, en dehors de l'appui stratégique au Conseil National de l'Environnement pour un Développement (CNEDD) pour le pilotage de la mise en œuvre du PNEDD, concernera :

- la lutte contre la désertification : des actions pilotes et de démonstration seront mises en œuvre dans les domaines de la récupération des terres, de la conservation des sols et de l'eau et de l'agro-foresterie. Ces actions seront menées en étroite relation avec les initiatives visant au renforcement de la sécurité alimentaire, et avec les mêmes communautés partenaires,

- la gestion plus rationnelle de l'eau : dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau et du programme hydraulique national, l'appui recherché consiste à faciliter la création des conditions d'une gestion durable, participative, et décentralisée des ressources en eau, à travers des activités pilotes d'organisation et responsabilisation des communautés et de gestion participative des ressources en eau dans la zone du Liptako Gourma.

Tels sont les problèmes clés abordés par le Projet « Appui au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable ».

2.4. Objectifs du Projet

⇒ Le Projet vise comme <u>objectif à long terme</u>, l'établissement des conditions d'une harmonisation des approches des partenaires de coopération du NIGER, qui partagent la préoccupation d'assurer la participation des populations et tout particulièrement celle des femmes, autour de la gestion des ressources naturelles.

⇒ Les objectifs immédiats sont :

- le renforcement des fonctions stratégiques du CNEDD ainsi que de ses capacités pour la mise en œuvre de l'appui du PNUD au PNEDD,
- la promotion d'action pilotes communautaires de gestion durable des ressources naturelles à l'échelle local (Tera Nord et Haute TARKA), dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la désertification,
- la création des conditions d'une gestion décentralisée des ressources en eau, associant usagers, société civile et pouvoirs publics.

2.5. Résultats attendus

Ceux relatifs à l'objectif immédiat n°1 sont :

- La Cellule Suivi-Evaluation du CNEDD a acquis un rôle moteur dans les échanges d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques au niveau local et national en matière de gestion durable des ressources naturelles.
- Les fonctions du CNEDD sont confortées en matière de conception, de promotion, et de mise en cohérence d'une approche transversale de l'environnement,
- Une unité d'appui à la mise en œuvre du DAP/PNEDD est opérationnelle au sein du CNEDD.

Les résultats attendus, relatifs à l'objectif n°2 concernent les régions de Téra Nord et de la Haute Tarka.

⇒ Au niveau de la région de Téra Nord les résultats attendus sont :

- un diagnostic participatif et un plan d'aménagement sont élaborés, des actions prioritaires sont définies et un cadre de concertation entre les différentes communautés de la zone, pour une gestion durable des ressources naturelles est mise en place,
- le capital productif de la vallée du Goroual est préservé et restauré,
- la base productive autour des mares permanentes et temporaires et des zones inondables de la zone de Bankilaré est stabilisée et préservée,
- les villages de la rive droite du fleuve, utilisateurs de la zone de Bankilaré sont impliqués dans la gestion durable des ressources naturelles.

⇒ Au niveau de la Haute Tarka les résultats attendus se présentent comme suit :

- un diagnostic participatif et un plan d'aménagement sont élaborés, des actions prioritaires sont définies et un cadre de concertation entre les différentes communautés de la zone, pour une gestion durable de ressources naturelles est mis en place,
- des actions de LCD-GRN ont été réalisées par les populations qui prennent en charge leur extension et leur pérennisation.

Les résultats liés à l'objectif n°3 sont :

- les populations du Liptako-Gourma ont participé à la conception d'une gestion décentralisée des ressources en eau et y sont sensibilisées,
- les utilisateurs des infrastructures hydrauliques du Liptako-Gourma sont prêts à assumer leurs nouvelles responsabilités de maître d'ouvrage,
- des opérateurs locaux et/ou les Services Techniques des collectivités locales sont prêts à assumer professionnellement les fonctions de maître d'œuvre,
- l'outil informatique de planification et d'aide à la décision est intégré au Service IRH (Inventaire des Ressources Hydrauliques) de la Direction des Ressources en Eau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement,
- la connaissance des ressources et des besoins en eau, en dehors du Liptako-Gourma, est améliorée grâce à l'utilisation des outils informatiques, des images satellitaires et d'enquêtes et contrôles effectués sur le terrain,
- les populations nigériennes du Liptako-Gourma disposent d'un cadre de concertation, d'éléments de connaissance et d'outils de planification leur permettant de participer pleinement aux prises de décision concernant la gestion des ressources en eau.

III. CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

3.1. Approche et conception

3.1.1. Pertinence du document d'appui au projet (DAP) par rapport à la politique nationale, au mandat du PNUD dans le cadre de coopération.

Depuis ces dernières décennies, le Niger a été confronté à des défis multiples et d'importance ; on assiste entre autres à :

- l'aridité du climat et à son impact direct sur la disponibilité en eau (d'où l'enjeu environnemental primordial que constitue la maîtrise des ressources en eau).
- une accélération du processus de dégradation des terres avec comme conséquence, la baisse de production et/ou la productivité agricole, la fragilité des systèmes de production,
- l'accroissement de la pression démographique.

L'Economie du Niger à prédominance rurale, ne peut par ailleurs compter sur la présence d'autres secteurs.

La crise de développement dans laquelle il est plongé, menace non seulement le patrimoine naturel national, mais surtout la survie des populations qui en dépendent.

En 1998, au moment où le Projet d'Appui au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (DAP/PNEDD) a été formulé, l'instabilité politique avait rendu le contexte particulièrement difficile.

L'approbation de ce programme DAP/PNEDD constituait une des réponses urgentes aux grands défis du pays à travers ses trois objectifs immédiats.

En effet, le Gouvernement avait créé depuis 1996 un cadre stratégique de concertation/coordination des actions environnementales «le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable» (CNEDD) qui a permis l'élaboration du Plan National de

l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) dont les programmes prioritaires, tels le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de la Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN), et le Programme Hydraulique National/Eau et Développement Durable.

Le Programme DAP/PNEDD par rapport au mandat du PNUD et au cadre de coopération se révèle également pertinent, dans la mesure où l'un des quatre domaines[1] de concentration du PNUD est la préservation de l'environnement, et que l'appui du PNUD s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), Rio de Janeiro, 1992, et celles relatives à la mise en œuvre de l'AGENDA 21.

3.1.2. Pertinence du cadre logique

Une relecture du cadre logique originel, a permis de définir les activités qui doivent contribuer à atteindre les résultats attendus. L'amendement apporté au cadre logique a assuré une meilleure cohérence entre les objectifs, les résultats et la manière de les atteindre.

Les objectifs immédiats tels que formulés, au nombre de 3 visent bien les contraintes majeures relevées au niveau de la préservation de l'environnement ; en effet *l'appui au renforcement des fonctions stratégiques du CNEDD*, revient à assurer une meilleure concertation/coordination au niveau national pour faciliter la mise en œuvre de Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, *la mise en œuvre des actions pilotes et de démonstration* qui constitue le deuxième objectif vise directement la lutte contre la désertification. Avec le troisième objectif, l'appui du PNUD est requis pour *faciliter la création des conditions d'une gestion durable, participative et décentralisée des ressources en eau*, à travers des activités pilotes d'organisation et de responsabilisation des communautés.

Le Document du Programme spécifie au total quinze résultats à obtenir pour atteindre les objectifs et 57 activités pour atteindre les résultats. Les 57 activités sont encore éclatées en sous-activités. Ce nombre pléthorique constitue plutôt un inconvénient, car le risque de considérer des produits comme activités s'installe très vite, ce qui peut entraîner une confusion au niveau des indicateurs d'impact et des indicateurs de performance.

Les indicateurs d'impacts et de performances qui ont été définis sont de temps à autres différenciés par sexe.

On peut dire cependant que le cadre logique révisé paraît plus lisible quant à la reformulation des résultats de l'objet n°2, et quant à la formulation des activités qui faisait défaut au départ. En effet, sans la définition des activités, il est difficile de préparer des plans d'opérations annuels. Mais il sera nécessaire d'amender le nouveau cadre logique dans le sens d'une réduction quantitative des activités, et d'une meilleure définition des indicateurs, pour mieux comparer les résultats dans le temps.

---

1) Le cadre de coopération du PNUD avec le Niger comporte 4 programmes cadres :
1. Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté (PCLCP).
2. Programme cadre pour la promotion du secteur privé.
3. Programme cadre de gestion de l'économique et la bonne gouvernance.
4. Programme National Environnement et Développement Durable (PNEDD).

3.1.3. Conception globale

⇒ On peut dire de manière générale que le descriptif du Programme a défini clairement :

- les problèmes posés compte tenu des contextes institutionnel, socio-politique, économique et environnemental, ainsi que des questions d'égalité de sexes,
- l'approche et la stratégie de mise en œuvre du programme,
- les dispositions prises en matière d'exécution et de gestion,
- les acteurs concernés et les différents bénéficiaires directs.

⇒ Le descriptif ne mentionne rien quant à la méthodologie d'organisation et de conduite des fora dans la mise en place de l'Unité de Gestion en Eau du Liptako-Gourma.

⇒ Le Programme concerne :

- les priorités du Pays en matière de développement au niveau national (mise en œuvre et suivi, coordination des fonctions stratégiques nationales par le CNEDD), et au niveau local (Actions pilotes au niveau de deux régions, Tera et Haute Tarka) et particulièrement sur le plan de renforcement des capacités,
- les thèmes de concentration du PNUD (élimination de la pauvreté, rôle des femmes dans le développement, gestion durable des ressources environnementales et naturelles et la bonne gouvernance, qui apparaissent clairement à travers le renforcement des capacités des institutions, et des communautés rurales, la promotion d'actions pilotes et de démonstration liées à la gestion durable des ressources environnementales, et des ressources naturelles, et la gestion participative et décentralisée par les communautés,
- la prise en compte du genre par le document du programme témoigne du souci d'égalités des sexes, du souci de considérer toutes les couches sociales des populations.

⇒ *Bénéficiaires et groupes cibles*

Le programme a visé clairement les bénéficiaires et les groupes cibles, impliqués dans la mise en œuvre du programme en définissant pour chaque catégorie leur place et leur rôle ainsi la stratégie d'utilisation optimale des ressources du PNUD, prévoit de mobiliser de manière efficace et pérenne, les acteurs du développement à tous les niveaux, il s'agit précisément :

- des partenaires institutionnels (Administration et ses démembrements),
- du secteur privé (Consultants et Bureaux d'Etudes),
- de la société civile (les ONG et Associations),
- les populations (Communautés rurales).

En termes de renforcement des capacités de gestion décentralisée et durable de l'environnement à l'échelon des terroirs et des futures communes, les capacités à mobiliser

sont celles de populations (diagnostic, planification, programmation) assumant des responsabilités de maîtres d'ouvrages, des entreprises ou des ONG, maîtres d'œuvre potentiels, et des services déconcentrés, qui constituent les appuis techniques et instances potentielles d'arbitrage.

⇒ *Articulation avec les autres programmes cadres du NIGER*

La complémentarité avec l'appui du PNUD au Programme de lutte contre la pauvreté est clairement présentée. Les liens du Programme avec le Programme cadre du secteur privé, et le programme cadre de renforcement des capacités de gestion et de bonne gouvernance existe effectivement.

3.2. Exécution du Projet

3.2.1. Pilotage institutionnel

Le dispositif institutionnel du Programme est satisfaisant. Globalement l'appui du PNUD au Plan national de l'Environnement pour un Développement Durable est mis en œuvre suivant les modalités de l'exécution nationale (NEX).

Cependant, il a été prévu des accords de coopération avec trois Agences, en fonction de leurs domaines d'expertise pour accompagner la mise en œuvre du Programme.

Il s'agit de :

- Bureau des Services d'appui aux Projets (BSP, UNOPS),
- Département des Affaires Economiques et sociales (DAES),
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre, est l'Agent d'exécution du Projet NER/98/001/01/NEX. *Il dispose d'un Comité de Pilotage et d'un Secrétariat Exécutif.*

Au plan opérationnel, il y a la Cellule d'appui à la mise en œuvre du DAP, la CAMO basée à Niamey et chargée de la gestion technique, financière et administrative du Programme ainsi que l'assistance au CNEDD dans ses fonctions stratégiques d'orientation et de coordination des actions environnementales.

Le Comité de pilotage se réunit en principe deux fois par an mais il n'est pas souvent sollicité. La prochaine réunion est prévue en décembre.

Le Secrétariat Exécutif dispose entre autres d'une Cellule de Suivi-Evaluation devant être appuyée par l'Expert national chargé de la capitalisation du DAP/PNEDD.

Mais cette cellule n'est qu'à l'état embryonnaire ; elle a besoin d'être étoffée pour pouvoir bénéficier pleinement de l'apport du projet.

3.2.2. Qualité et ponctualité des apports des parties

Le PNUD est le principal bailleur de fonds. En dehors de la nécessité de rephasage des fonds intervenue quelque temps après le démarrage, le seul problème enregistré est le retard dans l'approvisionnement des fonds dans les comptes nationaux, retard lié d'une part à la fourniture tardive des rapports d'activités et des programmes d'activités trimestriels, mais également lié au délai de traitement des dossiers par les services financiers du PNUD. Des dispositions sont prises de part et d'autre pour éliminer ce retard.

Le DAES (Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies) s'intéresse particulièrement au volet Eau du programme. Son appui à la mise en place d'une gestion décentralisée des ressources en eau a été régulier, et efficient ; en particulier sa contribution dans l'organisation de la Table Ronde sectorielle sur l'eau a été très appréciée.

L'UNSO (Bureau des Nations Unies pour le Sahel) donne un appui orienté vers le renforcement des fonctions stratégiques et la promotion d'actions pilotes. L'appui financier bien que modeste a été un apport déterminant dans la mise en place des Commissions Foncières (COFO), l'appui aux Radios Rurales, la capitalisation et le renforcement des capacités des ONG nationales.

Le BSP/UNOPS (Bureau des Services d'appui aux Projets) a assuré une supervision régulière très appréciée. Le seul problème enregistré a été la livraison tardive des véhicules du projet et le retard enregistré au niveau des consultations internationales, dont une des causes est le rephasage des fonds du PNUD.

Le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) est chargé de fournir une assistance technique au niveau de la validation des études de textes concernant la Loi-environnement ; cette tâche n'a jusqu'ici pas été exécutée malgré plusieurs rappels et insistances du PNUD.

3.2.3. Efficience et efficacité de la mise en œuvre et de la gestion du Projet

Efficience : malgré le retard enregistré dans la mise en place de la logistique, en particulier les véhicules et les motos, le projet s'est investi avec succès au niveau des deux Antennes de Bankilaré et Belbédji dans les diagnostics participatifs au niveau des villages, dans l'élaboration des plans de développement par les populations et dans la mise en place d'actions pilotes relatives à la lutte contre la désertification.

L'appui au CNEDD est effectif à travers la participation aux réunions internationales, à la formation des cadres et des représentants des ONG, à travers la capitalisation en cours, et à travers la mise en place de deux Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable.

Le Volet Eau, malgré certains retards, enregistre des actions positives (fonctionnement du Système d'Information Géographique du Niger SIGNER, et diagnostics participatifs à travers les fora cantonaux pour préparer la mise en place de l'Unité de Gestion en Eau dans le Liptako-Gourma).

Tout cela traduit déjà une bonne transformation des investissements en produits.

Efficacité : Le Projet est en voie de réaliser ses objectifs immédiats et ses produits ; la vitesse de progression laisse prévoir qu'avec les recommandations qui seront faites dans le sens de la dynamisation des équipes de terrain, du recentrage de certaines activités et de la recherche de synergie et de la complémentarité, le Projet pourra réaliser ses objectifs et ses résultats de bonne qualité, si une prolongation conséquente était effective (jusqu'à fin 2003).

Les résultats attendus répondent aux besoins des groupes cibles directs.

3.2.4. Dispositions concernant l'exécution et la gestion du Projet

Les modalités d'exécution et de réalisation sont celles édictées par le document de Projet ; toutes les parties concernées ont observé les dispositions générales prévues pour une exécution nationale (NEX).

Le principe relatif à l'exécution nationale (NEX) permet une diminution progressive de l'assistance technique internationale, au profit des structures publiques et privées et des compétences nationales dont les capacités seront renforcées.

L'agent d'exécution du DAP est le CNEDD, responsable au nom du Gouvernement de la planification et de la gestion du suivi et de l'évaluation des activités du Programme. Il choisit en concertation avec le PNUD, les agents de réalisation ; ainsi une cellule d'appui est chargée de la mise en œuvre du programme (la CAMO) et peut sous-traiter avec les services administratifs, les ONG, ou des prestataires de service.

Les dispositions d'exécution et de gestion ne souffrent d'aucune contestation ; elles sont donc appropriées.

En ce qui concerne la gestion du Projet, le rapport d'audit d'avril 2001 a relevé une série d'insuffisances qui sont soit corrigées, soit en cours de redressement (voir annexe n° 9).

Il est prévu des mécanismes de suivi et d'établissements de rapports trimestriels des activités. Si ce dispositif est conforme aux souhaits du PNUD, la périodicité semble parfois trop rapprochée pour les agents d'exécution. Le soutien fourni par le bureau du PNUD à Niamey est considéré comme relativement satisfaisant.

3.2.5. La Gestion administrative et financière

Le rapport d'audit d'avril 2001, avait mis en évidence certaines insuffisamment concernant notamment :

- l'absence de logiciel de gestion financière
- l'absence d'un manuel de procédures
- L'absence de numéros de pièces comptables sur les journaux de décaissement.
- L'absence de bons de demande pour les demandes effectuées sur la caisse.
- l'inobservation de l'obligation de retenues B1C de 5 % sur le montant des Factures des fournisseurs non inscrits.
- Le retard dans les dépôts des rapports financiers et le déblocage des fonds.

• l'insuffisance dans le suivi de la gestion du parc auto
• L'insuffisance dans le remplissage du carnet de bord.

Sur la base des recommandations, la plupart de ces insuffisances ont connu des solutions, soit un début de solutions (Voir Annexe N° 9.

A l'exception des principales insuffisances ci-dessus mentionnées, l'audit a reconnu que :

- Le taux d'exécution du programme est conforme au volume des activités telles qu'elles ressortent des états de suivi-évaluation.
- La réalisation des activités du Programme est conforme aux plans de travail révisés trimestriellement.
- Les décaissements ont été effectués conformément au document d'appui au Programme ainsi qu'aux règlements financiers règles, pratiques et procédures du PNUD.

- Les Etats financiers du programme présentent complètement et exactement la situation financière à la fin de la période considérée.

- Le matériel est convenablement géré sauf le suivi des véhicules à améliorer.

- La coordination du Programme a mis en place une structure financière appropriée, et des mécanismes de contrôle interne et un système de tenue des écritures à parfaire.

En dehors des constats et des recommandations faits par l'audit, on peut relever que le Gestionnaire de la CAMO est débordé par les multiples tâches qui relèvent de ses attributions, surtout que les opérations financières et comptables sont manuelles.

Le Gestionnaire est pratiquement seul, pendant que les Gestionnaires des Antennes sont assistés chacun par un VNU.

Une comptabilité analytique initiée au niveau de l'Antenne de Bankilaré par le VNU Gestionnaire qui devrait être informatisée, sera étendue au niveau de Belbédji et au niveau du DAP/PNEDD.

Jusqu'à nos jours, la CAMO ne dispose pas de budget de contre-partie national, pour pouvoir prendre en compte tout ce qui n'est pas prévu sur le budget PNUD, ou ce qui relève de la responsabilité nationale.

Les solutions pour améliorer la situation au niveau de la gestion financière, comptable et administrative passent par :

- le recrutement d'un aide-comptable national ;
- l'informatisation de la comptabilité par l'acquisition de logiciels ;
- l'affectation du VNU Gestionnaire de Bankilaré à Niamey ;

ce qui facilitera l'appui au Gestionnaire central du DAP/PNEDD en matière de comptabilité analytique étendue et harmonisée au niveau des 2 Antennes, et de DAP/PNEDD, et en matière de gestion au niveau central ;

- la dotation de DAP/PNEDD en budget de contre-partie.

3.2.6. *La Gestion budgétaire*

Depuis le démarrage du Programme, le Budget a connu plusieurs révisions budgétaires.

La derrière révision est la révision "H" **.**

Le Budget actuel de 4.378.142 dollars US, est sensiblement égal au budget initial

Le budget a connu cependant des fluctuations liées aux coupes budgétaires intervenues, suite aux décisions du siège du PNUD.

Selon les prévisions de dépenses jusqu'à la fin 2001, le total des dépenses engagées depuis le démarrage, par rapport aux objectifs du programme se présente comme suit : (Voir Annexe 6)

Objectif N° 1	1 373 748	$	US	soit 77 %
Objectif N° 2	1032 037	$	US	soit 70 %
Objectif N° 3	902 254	$	US	soit 81 %

Le total des dépenses engagées jusqu'à fin 2001 se chiffre à 3 308 039 $ US soit un taux d'exécution global de 76 %, taux relativement satisfaisant, lorsque l'on tient compte de certains retards.

Malgré une bonne appréciation par les bénéficiaires des activités menées, l'impression générale qui se dégage auprès des bénéficiaires est l'insuffisance des ressources allouées à chaque composante. Mais pourtant le CNEDD n`est pas le parent pauvre si l `on considère l`appui aux fonctions stratégiques et l`appui direct au SE/CNEDD (Annexe 10).

A la demande de la Mission, un exercice budgétaire a été fait sur la base de 2 hypothèses avec une première hypothèse qui considère une prolongation du Projet jusqu'à fin 2002, et la deuxième hypothèse pour une prolongation jusqu'à fin 2003.
Jusqu'à fin 2002 l'augmentation budgétaire nécessaire est de 570 000 $ US.
Jusqu'à fin 2003 l'augmentation budgétaire nécessaire est de 1 900 000 $ US. Cette dernière option est la plus indiquée dans les circonstances actuelles ; elle est donc recommandée .

3.3 Résultats du Projet

3.3.1. Objectif 1. - Renforcement des fonctions stratégiques du conseil national de l'environnement pour un développement durable

Résultat 1. *La Cellule Suivi-évaluation du CNEDD a acquis un rôle moteur dans les échanges d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques au niveau local et national en matière de gestion durable des ressources naturelles.*

⇒ Un tableau d'indicateurs de performance en matière de lutte contre la désertification /gestion des ressources naturelles élaboré n'est pas encore validé.

⇒ En ce qui concerne la capitalisation des bonnes pratiques, dix documents de capitalisation ont été élaborés après validation en atelier (voir annexe 7).

⇒ Il existe une unité de documentation exploitant un réseau documentaire avec le logiciel CDS/ISIS ; actuellement la base de données comprend 4000 références bibliographiques et 426 documents de référence collectés.

⇒ En matière de communication environnementale, les produits sont multipliés et diffusés (18 documents ont été diffusés ; 2 répertoires documentaires ont été diffusés).

4 bulletins trimestriels d'informations « INFO-PNEDD » ont été édités et diffusés (les 2 premiers en 500 exemplaires, les 2 derniers en 1000 exemplaires).

Un site Web est actuellement disponible ``www.pnedd.fr.st` et peut être consulté.

⇒ Les consultations internationales prévues au démarrage du Projet n'ont été initiées seulement qu'au cours de l'année 2001. Cette situation serait liée aux problèmes de mobilisation des fonds PNUD à un moment donné. Ainsi on peut noter :

- qu'une consultation internationale en suivi-évaluation va avoir lieu incessamment ;
- que la consultation pour appuyer la capitalisation, et celle en communication environnementale sont prévues au titre de 2001. Elles se dérouleront soit avant fin 2001, soit au début de 2002.

⇒ Des actions ont été entreprises au niveau des Antennes pour démarrer le processus du développement du système suivi-évaluation participatif (4 réunions trimestrielles d'évaluation avec les bénéficiaires, 2 outils d'auto-évaluation élaborés et validés par les bénéficiaires).

Résultat 2. *Les fonctions du CNEDD sont confortées en matière de conception et de mise en cohérence d'une approche transversale de l'environnement.*

⇒ Il s'agissait d'abord d'améliorer le cadre juridique et institutionnel relatif au domaine de l'environnement.

A ce jour, 38 textes relatifs à la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et aux conventions internationales (CCD, CDB, CCC) ont été élaborés et validés par le comité interministériel et la Société Civile. 10 de ces textes ont été transmis aux autorités ministérielles ; ceux qui doivent être validés par une consultation internationale sont en souffrance depuis, parce que le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), depuis plusieurs mois n'a pas réagi, malgré plusieurs sollicitations effectuées par le PNUD.

⇒ Le CNEDD et la Société Civile ont participé à 8 rencontres internationales et nationales.
⇒ Le Projet a soutenu la participation de l'Etat et de la Société Civile à 14 rencontres internationales.
⇒ Les 12 modules de formation ont été dispensés à environ 72 points focaux et représentants de la société civile.
⇒ 20 ONG ont bénéficié de formation pour le renforcement de leur capacité (5 modules dispensés).
⇒ 2 Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD) ont été installés à Tillabéry et à Zinder.

Résultat 3. *Une unité d'appui à la mise en œuvre du DAP-PNEDD est opérationnelle au sein du CNEDD (Cellule d'Appui à la mise en œuvre CAMO).*

Il s'agit ici de la cellule opérationnelle du Projet dirigée par un Coordonnateur National qui est assisté par un Conseiller Technique International.

Les dispositions ont été prises par la CAMO pour assurer une bonne mise en œuvre, et le système de reportage du DAP. En effet, les rapports trimestriels, les bilans annuels, les rapports des réunions tripartites, les plans d'opération annuels, les rapports d'audit ont été produits comme prévus.

⇒ En ce qui concerne la coordination entre les différents partenaires :

- Le cadre de collaboration avec le Projet DAP/PCLCP a été examiné lors d'une réunion conjointe des Coordonnateurs Nationaux et des Conseillers Techniques Internationaux du DAP/PCLCP et du DAP/PNEDD du 14 au 16 septembre 2001 à Bantilaré ; des domaines de synergie ont été identifiés. Le cadre logique du DAP-PNEDD a été reformulé en termes d'indicateurs d'impact et de performance.

La programmation concertée des 2 Antennes a été jugée possible, donc recommandée. Mais l'harmonisation du suivi-évaluation entre les 2 Programmes n'a pas été souhaitée, par l'équipe dirigeante compte tenu du caractère pilote du DAP/PNEDD.

- Le comité de pilotage du CNEDD ne s'est pas réuni.

⇒ La CAMO a fourni des efforts dans le sens de la mobilisation des ressources complémentaires, et de la recherche de synergie avec les autres partenaires institutionnels.

Les actions menées sont multiples.

Le DAP a été attentif aux aspects de mobilisation des ressources complémentaires et à la recherche de synergie avec les autres partenaires institutionnels.

1. De la mobilisation des ressources complémentaires

- Participation du CNEDD à l'atelier organisé par **l'Union Européenne** à Cotonou dans la perspective de l'accès des pays ACP aux financements entrant dans le cadre de la CCD.
- Elaboration d'une requête de financement adressée à **Capacité 21**.
- Appui à **l'UICN** et à la **DFPP** pour respectivement la préparation de requêtes de financement à destination du **FEM** concernant le projet de gestion de la biodiversité dans l'Aïr Ténéré et la gestion de la biodiversité du Fleuve Niger.
- Elaboration d'une requête de financement adressée à la **Coopération Luxembourgeoise** pour la mise en place des COFO de Tanout et Téra.
- Mobilisation de 80.000 $ sur fonds UNSO pour les activités du DAP.
- Participation à l'identification de la composante nationale d'un programme intégré d'appui au développement des zones sèches en Afrique et au Moyen Orient (UNSO).
- Mobilisation de 200 Tonnes de vivres PAM pour la sécurisation alimentaire des populations de l'arrondissement de Tanout à travers la réalisation de travaux de récupération des terres à haute intensité de main d'œuvre.

2. De la synergie avec les autres partenaires

Plusieurs collaborations ont été développées avec les partenaires suivants :

- La **FAO** et le **PNUD** dans le cadre d'un SPPD destiné à l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions pour la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.
- Le **FEM** et le **PNUD** à l'occasion de deux modules de formation relatifs aux procédures liées à la mobilisation des ressources du FEM.
- La **CCD**, le **PNUD** et la **Coopération Italienne** pour la mise en œuvre de l'appui de cette dernière au CNEDD.
- La **CCD** pour la finalisation du PAN-LCD/GRN et la relance du projet régional du Béli.
- Le **DED** pour la réalisation de 2 ateliers de capitalisation relatifs au pastoralisme et à la gestion de la faune.
- L'**ONG française "Médecins aux Pieds Nus"** intervenant dans le domaine de la promotion de la pharmacopée traditionnelle et des plantes médicinales.
- La **Banque Mondiale** à travers l'Unité Technique d'Appui de la Direction de l'Environnement pour la mise à disposition des images satellitaires.
- L'**UICN** pour la promotion des constructions sans bois.
- Participation au réseau Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles soutenu financièrement par l'**IIED** (International Institut for Environment and Developpment) pour la mise en œuvre d'action de capitalisation et de lobbying au niveau national.
- Collaboration avec la Coopération suisse dans le cadre de l'antenne Téra-Nord et la CADELT (Cellule d'Appui au Développement Local à Tillabery).

La cellule d'appui à la mise en œuvre du DAP (CAMO)

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, la CAMO connaît un certain nombre de problèmes.

a) Du suivi-évaluation/capitalisation du SE/CNEDD

Que ce soit au niveau du résultat n° 1 de l'objectif, ou au niveau des modalités de gestion de l'intervention du PNUD, le descriptif du document de Projet stipule de façon claire et nette que : «la Cellule Suivi-évaluation du Secrétariat Exécutif du CNEDD sera renforcée par un Expert National et un Documentaliste ainsi que des missions de consultants nationaux et internationaux».

Elle a pour tâches :

- d'élaborer une base de données de bonnes pratiques en matière de LCD-GNR ;
- de susciter des échanges d'expériences (ateliers) ;
- d'effectuer des visites de terrain ;
- de diffuser les informations validées par la pratique en direction des points focaux ministériels et des opérateurs.

Plus précisément il s'agit de :

- comparer les méthodologies développées par les projets sur l'utilisation et la gestion des ressources en eau au niveau local, l'évaluation des ressources et la participation des populations (notamment les femmes et les institutions traditionnelles) ;
- de constituer une banque de données ;
- de concevoir le dispositif d'orientation stratégique du CNEDD en termes de coordination environnementale et d'orientation des stratégies sectorielles vers plus de transversalité.

Or, pour des raisons d'exiguïté de local, la Cellule Suivi-évaluation du SE-CNEDD est logée dans les locaux de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre de DAP/PNEDD ; mieux elle est considérée comme une des composantes de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre de DAP/PNEDD. Il résulte de cette situation que :

- L'Expert en capitalisation estime qu'il relève du SE-CNEDD et non de la CAMO.

- Le Coordonnateur de la CAMO et le Conseiller Technique International estiment que l'Expert en Capitalisation relève d'abord de l'autorité du Coordonnateur de la CAMO, ce qui est juste puisque ses Termes de Référence indiquent qu'il est sous la supervision directe du Coordonnateur de la CAMO.

- Le Secrétaire Exécutif du CNEDD quant à lui ne voit pas concrètement l'appui du DAP/PNEDD à sa Cellule de Suivi-évaluation, n'étant pas associé aux initiatives de l'Expert en Capitalisation.

Le résultat de tout cela est que finalement l'Expert en Capitalisation prend des initiatives qui ne sont réellement pas sanctionnées par un consensus des différentes parties ; il y a lieu de corriger rapidement cette situation par des dispositions urgentes :

1. Ramener la cellule suivi-évaluation/capitalisation au sein du CNEDD.

2. Etoffer la présente cellule par la mise à disposition du CNEDD de ressources humaines nationales additionnelles (actuellement il n'y a qu'un seul cadre national).

L'appui du DAP/PNEDD à travers l'Expert en capitalisation et la documentaliste ne profitera au CNEDD que lorsqu'il existe matériellement une cellule qui peut continuer à fonctionner à la cessation du projet.

3. Pour pouvoir assurer la capitalisation propre des expériences du DAP/PNEDD qui devra alimenter la Banque de données de la Cellule Suivi-évaluation du SE-CNEDD, il serait indiqué de prévoir en plus de l'Expert en Capitalisation, un VNU National qui, tout en profitant de l'appui de l'Expert en Capitalisation, pourra veiller aux préoccupations du DAP/PNEDD.

4. L'Expert National en Capitalisation, le VNU National qui seraient recrutés, seront sous la supervision générale du Coordonnateur National du DAP/PNEDD, mais sous la supervision technique du Conseiller Technique International.

5. Naturellement, et le Conseiller Technique et l'Expert National en Capitalisation ne peuvent apporter un appui au CNEDD, qui n'aurait reçu l'agrément du SE-CNEDD, ce qui oblige à un accord préalable avec le Secrétariat Exécutif sur les tâches à mener par les différentes parties.

6. L'Expert National pourra rester au niveau de la Cellule Suivi-évaluation du CNEDD, mais sous l'œil attentif de la CAMO (Coordonnateur et Conseiller Technique International), tandis que le VNU National devra rester au sein de la CAMO.

Il est important de remarquer que malgré l'ambiance morose qui régnait à ce niveau, des résultats positifs ont pu être enregistrés, comme indiqués ci-dessus.

b) De l'assistance technique internationale

La mission a pu noter un manque d'efficacité du Conseiller Technique International qui résulterait :

- d'une prise en compte partielle des recommandations techniques qu'il est amené à proposer, ou d'un manque d'appui réel pour le suivi de celles qui sont retenues ;
- d'un manque de concertation par rapport aux activités des différents experts ;
- d'un déficit de communication à son égard pour la gestion des ressources du DAP (humaines, financières, etc..) ;
- d'un manque de soutien de la part du PNUD local.

Il est à peu près sûr qu'une certaine interprétation de l'exécution nationale ait justifié à la fois et l'attitude vis-à-vis de l'Expert, et le sentiment de frustration de l'Expert.

⇒ Dans tous les cas, une amélioration de son apport nécessite une relecture de ses termes de référence, et une prise en considération des aspects suivants :

- une définition claire de sa responsabilité technique, en sa qualité de Conseiller Technique International ;
- la mise en œuvre effective des recommandations approuvées soit par le Coordonnateur National, soit dans le cadre d'une concertation au niveau de l'équipe dirigeante ;
- la supervision technique directe des Experts nationaux ;
- un accès à toutes informations nécessaires pour l'analyse et la programmation des activités.

⇒ Pour compter de maintenant, et en attendant les décisions et les précisions relatives à la prolongation du projet, le Conseiller Technique International devrait être déchargé des tâches de reportage des activités du DAP, pour pouvoir se concentrer sur les activités suivantes :

⇒ Appui à la Cellule Suivi-évaluation du CNEDD

- pour l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie de communication environnementale en terme d'information et de formation, du Comité inter-

ministériel, des ONG, et de la Société Civile sur les thématiques transversales liées à l'environnement.

- pour la relecture, la présentation sous forme condensée, d'affiches ou de fiches techniques, des documents de capitalisation.

⇒ Appui aux Antennes pour :

- l'élaboration du plan d'opération 2002 ;
- prendre en compte les recommandations de la présente mission d'évaluation à mi-parcours, des consultations internationales en foncier rural, et en pastoralisme ;
- mettre un accent particulier sur la contribution de la LCD/GRN à la lutte contre la pauvreté, et sur la recherche de solutions opérationnelles destinées à lever les contraintes limitant la gestion durable des ressources naturelles.

3.3.2. Objectif 2. Promotion d'actions pilotes communautaires de gestion durable des ressources naturelles

Résultats 2.1/2.5. *Une stratégie d'élaboration participative d'un schéma régional d'aménagement durable des ressources est définie et des plans d'actions prioritaires élaborés en concertation avec les différentes communautés de 18 terroirs de Téra Nord et 20 terroirs de la Haute Tarka.*

A) région de Téra Nord

⇒ La stratégie utilisée a été de mettre en place un cadre de concertation de l'ensemble des utilisateurs des ressources naturelles de la zone, en tenant compte des spécificités locales (Vallée du Gorouol, zones des mares, Rive Droite du Fleuve Niger). Effectivement des cadres de concertation ont été mis en place au niveau de chaque zone, puis un cadre de concertation pour l'ensemble de la zone a été créé.

⇒ Dans la logique du cadre de concertation, la Commission Foncière (COFO) de Téra a été installée et a bénéficié d'un voyage d'études à Gaya ; 20 membres de la COFO ont été formés.

Des livrets en langues nationales sur les principes d'orientation du code rural et 100 questions pour comprendre le code rural ont été diffusés dans 27 villages du Canton de Gorouol et les 77 tribus des 2 groupements Touareg de Bankilaré.

Pour une meilleure connaissance de la zone, il a été nécessaire d'entreprendre des études.

⇒ En matière d'études à mener dans la zone, on note que :

- une étude agro-pastorale vient de s'achever en octobre 2001 ;
- une étude foncière vient de démarrer dans le cadre d'une consultation internationale ;

- un mémoire de stage doit être présenté sur la contribution de la lutte contre la désertification dans la réduction de la pauvreté.

⇒ A la suite de 8 ateliers d'informations et d'échanges avec les groupes cibles (4 à 5 villages par atelier), et 8 diagnostics villageois par la MARP, 8 Comités Villageois de Gestion des Ressources Naturelles (CVGRN) ont été mis en place.

3 plans de gestion des ressources naturelles ont été élaborés à l'issue de la formation sur la méthode de «3 Affiches».

⇒ Les formations nécessaires pour les Comités de gestion (voyages d'études, alphabétisation, technique de construction sans bois) ont été entreprises. Pour l'instant les centres d'alphabétisation n'ont fonctionné que 2 mois sur 6, les paysans n'étant pas disponibles.

En conclusion, on peut dire que selon les diagnostics élaborés, et les exposés faits par l'équipe de Gorouol à Kolman, on a assisté à une bonne maîtrise de la démarche participative pour le diagnostic et l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion. Les diagnostics présentés montrent que le foncier est toujours occulté (c'est sans doute une fuite en avant).

B) Région Haute Tarka

Dans la Haute Tarka, la stratégie adoptée a été sensiblement la même. Il s'est agi :

⇒ D'appuyer la mise en place d'un cadre de concertation représentatif de l'ensemble des utilisateurs des Ressources Naturelles de la Haute Tarka, par l'organisation d'un forum des utilisateurs (120 représentants dont 42 femmes), et la mise en place d'un comité de réflexion ; l'ébauche du schéma directeur de la Gestion des Ressources Naturelles de la Haute Tarka, la mise en place de la COFO de Tanout (COFO installée le 14/09/2001 par 105 participants dont 25 % de femmes).

⇒ De réaliser des diagnostics villageois participatifs (10 diagnostics avec les actions prioritaires identifiées).

Dans la Haute Tarka, le niveau de maîtrise des outils par les villageois formés, et des rôles des cadres de concertation est différent d'une région à l'autre. Par exemple à Eldawèye le niveau de maîtrise est bon, mais assez mitigé à Kotta ; des efforts supplémentaires d'organisation et de formation sont nécessaires.

⇒ Dans le cadre de la stratégie de communication environnementale, le Projet a soutenu deux Radios rurales :

- une Radio rurale Gommi à Bankilaré qui fonctionne effectivement ;
- une Radio rurale Zumunta à Belbédji qui fonctionne également.

Une formation soutenue des équipes des 2 Radios rurales est nécessaire pour les aider à se doter d'un programme de communication et d'auto financement.

Compte tenu de la portée des Radios, leur renforcement par des amplificateurs a été entrepris (Radio Zumunta à Beldédji).

Leur impact actuel est réel ; en effet, elles constituent actuellement les seules possibilités de communication radio avec les populations rurales, et de contact avec les nouvelles nationales (en effet les radios relayent de temps à autre la radio nationale de Niamey).

⇒ Les formations nécessaires pour les comités de gestion au niveau des villages, pour les ONG, les cadres nationaux (Experts nationaux, techniciens formateurs), en animation, élaboration des micro-projets, en programmation et évaluation participative, en genre et développement, ont été entreprises au niveau des 2 Antennes de Téra Nord et Haute Tarka.

Résultats 2.2. *Des modèles techniques efficients visant la présentation et la restauration du capital productif de la Vallée du Gorouol (Téra Nord) ont été validés au niveau de 6 terroirs et sont prêts à être généralisés.*

Ont été entrepris :

A1. Le développement des modèles de traitement mécanique et biologique des terres dunaires (au total 32 ha de faciès mobiles ont été traités mécaniquement à Kolman, 17 775 plants ont été plantés à Kolman et 670 à Wèzèbangou, 42 pépiniéristes ont été formés dont 57 % de femmes).

A2. Le développement de la capacité locale de production de plants forestiers : avec 8 200 plants produits par 25 pépiniéristes dont 19 femmes sur une mini-pépinière en 2000. En 2001 5 mini-pépinières villageoises avec 64 producteurs dont 48 femmes ont fourni 18 793 plants plantés.

A3. Le développement et la diffusion des modèles visant à réduire la consommation en bois d'énergie et de service.

En 2000, 36 femmes de Kolman et 12 à Takrouzatt ont confectionné 80 foyers améliorés de type Albarka, fonctionnels à Kolman et 77 dans les 5 campements de Takrouzatt.

En 2001, 211 foyers ont été construits et utilisés par 85 ménages.

A4. Les actions de constructions sans bois (2 banques de céréales à Wazebougou et Satmane avec la participation de 4 maçons formés.

A5. Les actions d'amélioration de la production agricole à travers la formation des producteurs en conservation des sous-produits agricoles et à l'utilisation de la fumure organique, la valorisation des techniques de défrichement améliorées et de protection de la régénération naturelle, la récupération des terres dégradées pour l'agriculture (réalisation des zaï et de1/2 lunes, des cordons pierreux).

A6. L'exploitation des pâturages, en terme d'accès et de disponibilité à l'eau.

Résultat 2.3. *Les techniques et approches destinées à la stabilisation et à la préservation de la base productive autour des mares permanentes et temporaires et des zones inondables de 10 terroirs de la zone de Bankilaré, associant les éleveurs de la rive droite, sont prêtes à être généralisées.*

Les actions ci-après ont été menées :

A1. Au niveau de l'aménagement des mares :

- les dossiers techniques des mares de Alimboulé, de N'Gari sont disponibles ;
- en dehors de quelques Koris traités à Alimboulé et un surcreusage avec l'installation de 3 échelles limnimétriques dans la mare de N'Gari, des études complémentaires sont encore prévues ;
- des initiatives pour tester les cultures fourragères de décrue, pour matérialiser biologiquement les couloirs de passage, et pour l'exploitation piscicole des mares, sont prises.

A2. Pour l'amélioration de la gestion du pâturage aérien, des groupes transhumants ont été identifiés en vue de la formation pour la vulgarisation des techniques de prélèvement du fourrage aérien et de la protection de la régénération naturelle.

A3. Dans le cadre de l'augmentation de la production agricole, il a été entrepris la formation de 31 paysans pilotes et de 60 paysans ordinaires dont 20 % de femmes pour les techniques de défrichement amélioré et la protection de la régénération naturelle ; la formation d'une cinquantaine de paysans pour la réalisation des sites traités en zaï et en 1/2 lune (environ 10 ha de terres dégradées ont été récupérées).

A4. Pour réduire la consommation en bois d'énergie et de service, les foyers améliorés ont été également vulgarisés (140 foyers en terre cuite, 38 foyers métalliques).

A5. La construction sans bois a été réalisée pour les bureaux de la Radio Gomni, (un logement, et le local de la télé communautaire de Bankilaré).

A6. La production de plants forestiers est effective (production de 7 000 plants à Alimboulé, 4 000 plants plantés pour traiter les Koris, pour les haies vives).

Résultat 2.4. *Les modalités d'implication des villages de la rive droite du fleuve, utilisateurs de la zone de Bankilaré (Téra Nord) sont définies dans 2 terroirs.*

- 3 mini-pépinières sont installées dans 3 villages : Abouza, Tonditcham et Bongouro ;
- les foyers améliorés sont également vulgarisés ;
- les paysans ont été formés à l'utilisation de la fumure organique, aux techniques de défrichement améliorée et de protection de la régénération naturelle, dans la production en arboriculture fruitière, et dans les techniques de prélèvement du fourrage aérien et de protection de la régénération naturelle ;
- dans la cadre de santé communautaire, 100 filtres pour eau en tissus ont été mis en place.

Résultat 2.6. *Des actions de lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles ont été réalisées par les populations des terroirs pilotes de la Haute Tarka qui prennent en charge leur extension et leur pérennisation.*

Différentes actions ont été menées :

A1. La mise en place des structures locales de gestion (SLG) des formations forestières chargées de la mise en œuvre des plans d'aménagement n'est pas encore effective ; présentement seuls les comités villageois de gestion des ressources naturelles, et les comités intervillageois de gestion des ressources naturelles (CVGRN, et CIVGRN) ont été mis en place autour des massifs forestiers de Dan Tafouka et El Dawèye.

Au sein d'un même CVGRN, il y a plusieurs communautés (pasteurs, agropasteurs et agriculteurs).

A2. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers :

- les coordonnées géographiques des massifs de Dan Tafouka et de El Dawèye ont été relevées ;
- la carte sociale des massifs est élaborée, de même que la stratification et l'inventaire ;
- les plans d'aménagement forestier sont en cours ;
- le dossier de matérialisation biologique des massifs est élaborés et 27 000 mil de bloc ont été matérialisés ;
- des blocs test de régénération des ligneux ont été mis en place (2 ha à Kouguel et 4 blocs à El Dawèye).

A3. L'amélioration de la gestion des ressources sylvo-pastorales est une réalité avec la réhabilitation des puits pastoraux traditionnels (28 puisatiers formés et équipés), la récupération des terres pastorales dégradées (180 ha) 40 000 plants plantés dont 16 500 gommiers (40 ha), la formation et l'équipement des brigades de lutte contre les feux de brousse (4 brigades formées, dont 3 équipées (5 km de pare-feu réalisés, soit 15 170 ha protégés), la réhabilitation d'un ouvrage de retenue d'eau à Bakatsinabe pour les cultures de décrue et l'abreuvement des animaux qui est en cours.

A4. Dans le cadre de la production agricole les actions visent :

- les plantations d'espèces agro-forestières et médicinales (pépinières) ;
- la vulgarisation des techniques de récupération des terres ;
- la vulgarisation des techniques de défrichement améliorée ;
- la formation et l'équipement des brigades phytosanitaires.

En résumé

Les différents résultats attendus pour atteindre l'objectif n° 2 «Promotion des actions pilotes communautaires» sont sur la bonne voie.

Deux villages représentent bien les avancées et les succès obtenus au niveau des 2 Antennes du DAP/PNEDD ; il s'agit de Kolman dans le Téra Nord et El Dawèye dans la Haute Tarka.

Si globalement on peut dire que l'équipe de l'Antenne de Bankilaré est dynamique, on note que l'équipe de l'Antenne de Belbédji a moins valorisé ses potentialités.

Les insuffisances relevées en général touchent :

- la question foncière qui n'est pas bien appréhendée par les diagnostics menés, alors que le problème existe ;
- le choix des sites qui ne paraît pas toujours judicieux à Bankilaré ;
- certaines réalisations mal maîtrisées (récupération de glacis, régénération naturelle, ruche) ;
- à Belbédji, la construction des foyers améliorés est mal maîtrisée ; des efforts restent à faire en ce qui concerne l'approche participative, la formation des villageois, et le fonctionnement des cadres de concertation ;
- les Radios rurales qui ne disposent pas de plan de communication.

Dans le Téra Nord et la Haute Tarka, il y a encore de place pour d'autres radios rurales.

Les résultats actuels des 2 Antennes permettent de mieux cerner les liens entre les actions pilotes environnementales et les actions de lutte contre la pauvreté.

En effet, par exemple, la production de plants est de plus en plus demandée par les femmes qui en font une activité génératrice de revenus (Wèzébangou et Abouja pour l'Antenne de Téra Nord, El dawèye ou Samia pour l'Antenne Haute Tarka).

Les femmes ont noté elles-mêmes les gains substantiels réalisés avec des foyers améliorés.

La récupération des terres qui a permis des cultures vivrières, où le pâturage a été une action déterminante.

L'aménagement des massifs forestiers a été bien perçu comme un levier économique.

Les résultats significatifs d'activités CES/DRS de Kellé-Kellé (Haute Tarka) et de Kolman (Téra Nord) montrent une bonne maîtrise des techniques utilisées. L'importance et la pénibilité des travaux sur ces sites ne sont plus à démontrer. Sur ces sites les femmes battent le record de participation en nombre, et travaillent durement.

Lorsque les femmes, mais aussi les hommes sont ainsi mobilisés une partie de la journée sur plusieurs jours, ils ne peuvent mener les activités quotidiennes destinées aux besoins de subsistance de leurs familles. Pour cette raison, l'appui «food for work» est indispensable pour maintenir et encourager la participation sur les sites communautaires.

Pour être opérationnelles, les Commissions Foncières (COFO) ont besoin de travailler avec la base au niveau local, d'où la nécessité de mettre en place au niveau d'un ou plusieurs terroirs villageois, les COFOB, Commissions Foncières de Base, immédiatement après l'installation des COFO.

3.3.3. Objectif 3 - La création des conditions d'une gestion décentralisée des ressources en eau, associant usagers, société civile et pouvoirs publics

Résultat 3.1. *Les populations du Liptako-Gourma ont participé à la conception d'une gestion décentralisée des ressources en eau et y sont sensibilisées. Elles disposent d'un cadre de concertation, d'éléments de connaissance et d'outils de planification leur permettant de participer pleinement aux prises de décisions concernant la gestion des ressources en eau.*

Dans l'exécution de ses activités l'équipe EDD (Eau et Développement Durable) a suivi la démarche suivante :

Etape 1 : L'organisation des foras

Pour associer les populations au processus de réflexion sur la décentralisation de la gestion des ressources en eau, des foras cantonaux ont été organisés regroupant tous les acteurs (administration, chefs coutumiers, ONG, personne ressources, organismes paysans) avec un pourcentage acceptable de participation des femmes au niveau de 22 cantons et groupements dans les arrondissements de Téra, Say, Tillabery et Kollo. Le premier Forum s'est tenu à Kolman pour le canton de Gorouol et les deux groupements Touareg de Bankilaré du 28 au 29 décembre 1999. Ainsi au total 10 foras ont été organisés.

Les 10 foras cantonaux d'information sur les dispositions régissant le secteur ont été organisés au profit de 22 cantons et 8 groupements soit 30 au lieu de 17 mentionnés dans le DAP. Ils ont regroupé 800 participants dont 25 % de femmes.

Les foras ont servi à confirmer certains des résultats des enquêtes de terrain notamment le recensement des mares et la situation des points d'eau modernes (PEM) (état, taux de couverture, caisse de maintenance) ainsi que le niveau de développement de l'irrigation. En application des directives contenues dans le DAP-PNEDD, il a été entrepris un recensement des besoins en eau dans tous les arrondissements de Téra et Say et les parties concernées des arrondissements de Tillabery et Kollo. Les résultats obtenus décrivent le potentiel hydrique de la zone et prennent en compte les besoins des principaux secteurs (approvisionnement en eau potable, abreuvement du cheptel, irrigation, pisciculture, hydroélectricité). Ils ont fait l'objet des rapports. Toutes ces informations et les foras vont être considérées dans l'établissement des synthèses des ressources en eau et de leur utilisation qui constituent les premières esquisses des schémas d'aménagement et de gestion des eaux qui seront ultérieurement validés à l'installation des organes locaux et régional de gestion des eaux.

A titre d'exemple il est présenté ci-dessous la synthèse des résultats du forum sur l'eau des cantons de Téra et de Diagorou et du groupement Gahobé.

Potentiel en eau et mesures visant à leur protection

- Taux de couverture en points d'eau modernes très faible dans toute la zone représentée au forum, et plus particulièrement dans la zone de Pételkoli ;
- Insuffisance des points d'eau destinés à l'abreuvement du bétail ;
- Ensablement intense des mares entraînant la disparition de certaines d'entre elles et un changement du régime hydrologique des autres …
- Insuffisance d'eau pour pratiquer les activités agricole (irrigation) exprimée par la plupart des villages …

Propositions émises lors du forum pour solutionner les principaux problèmes identifiés

- Réalisation urgente d'ouvrages hydrauliques pour rehausser le taux de couverture en points d'eau modernes …
- Mise sur pied au niveau des villages de structures de gestion des ressources en eau et d'aménagement liés à l'eau …
- Utilisation des connaissances traditionnelles et modernes pour la gestion d'eau … et consultation de services techniques concernés lors des actions d'aménagements des eaux et de valorisation des ouvrages hydrauliques …
- Nécessité pour les communauté de s'assumer dans la gestion de leurs actions de développement liées à l'eau ….

L'organisation de ses foras prévue se termine en 2000 a souffert d'une interruption d'une année (mai 2000, mai 2001) en raison des contraintes budgétaires sus-visées.
Ils n'ont finalement été achevés qu'en 2001.

Etape 2 : Action d'IEC

En vue de la popularisation des textes sur le régime de l'eau et d'autres dispositions régissant le secteur, des actions d'Information, Education et Communication (IEC) seront développées. Il a été produit à cet effet un certain nombre de supports et guides d'animation dont une version française simplifiée du régime de l'eau et de ses textes d'application et sa traduction en Djerma, un guide de l'animateur et plusieurs modules d'information et de formation. Ils sont élaborés à partir des études et enquêtes de terrain commandées par le DAP/PNEDD, les résultats des Foras (guide méthodologique d'animation, module d'information/formation pour les action d'IEC) et les dispositions régissant le secteur.

Les modules réalisés sont :

- **Module N°1** : Information à l'intention des chefs de canton et de groupement de la zone du Liptako Gourma avec comme objectif l'identification des rôles et les responsabilités des autorités coutumières comme structure d'appui aux communautés de base, futurs maîtres d'ouvrages des infrastructures hydrauliques ;

- **Module N°2** : Information à l'intention de chefs de village ou tribu avec comme objectif d'identifier les rôles et responsabilités des autorités coutumières comme structures d'appui aux communautés de base ;

- **Module N°3** : Information à l'intention des communautés de base de la zone du Liptako Gourma pour rechercher l'adhésion des communautés de base pour la création et la gestion des CGPE et renforcer leur capacité en vue de la mise en valeur, la gestion et la protection des ressources en eau dans la zone du Liptako Gourma ;

- **Module N°4** : Formation à l'intention des membres des comités de gestion des points d'eau de la zone du Lptako Gourma avec comme objectif d'accroître et de renforcer les capacités des membres des comités de gestion des points d'eau (CGPE) en matière de mise en valeur, gestion et protection des ressources en eau dans la zone du Liptako Gourma.

Ces 4 modules vont être testés à la fin du mois d'Octobre 2001 à Téra pour le module n° 1 et dans 3 villages (Ngari, Abuja, Alimbulé). Ces actions d'IEC connaissent un retard dû aux raisons déjà évoquées.

Etape 3. Mise en place des CGPE et du Conseil Régional de l'Eau du Liptako Gourma

Aux termes des IEC, il sera mis en place des comités de gestion des points d'eau modernes (CGPE) et des associations des usagers de l'eau qui constitueront ensuite un cadre de concertation de l'ensemble des utilisateurs des ressources en eau. Ce cadre permettra aux populations de participer de mieux participer aux prises de décisions concernant la gestion des ressources en eau. La mise en place de tous les CGPE du Liptako Gourma sera terminée avant la fin du projet si d'autres aléas ne viennent entraver le bon déroulement du programme. Des consultations seront bientôt lancées pour élaborer les textes juridiques devant consacrer la création des UGE et définissant leur fonctionnement. Ces documents seront disponibles pour être adoptés par le Conseil des Ministre au plus tard en Mars 2002. La création de la commission régionale de l'eau permettra le fonctionnement effectif de l'UGE du Liptako Gourma. L'objectif de mettre le cadre régional de concertation (Unité de Gestion de l'Eau) serait difficile à atteindre dans les délais prévus pour la fin du DAP-PNEDD. La prolongation des activités du DAP à une échéance plus lointaine permettrait de terminer le processus.

Dans le DAP, seul l'élaboration des atlas des UGE et des rapports d'inventaire des besoins en eau pour le Liptako-Gourma ont été prévus. Au regard de la nécessité de disposer d'un unique référentiel renfermant toutes les informations requises pour une planification des interventions, l'équipe EDD, en accord avec la CAMO et le conseiller Inter régional, à jugé utile de confectionner des schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux à partir de l'impressionnante documentation disponible. Ce travail sera réalisé courant année 2002. Ces documents qui serviront de base à toutes les interventions futures dans le secteur dans la région du Liptako vont être validés par les comités de base.

> **Résultat 3.2.** : *Les utilisateurs des infrastructures hydrauliques du Liptako-Gourma sont prêts à assurer leurs nouvelles responsabilités de maîtres d'ouvrage et*
>
> **Résultat 3.3.** : *Des opérateurs locaux et/ou les services techniques des collectivités locales sont prêts à assumer professionnellement les fonctions de maître d'œuvre.*

En examinant le chemin parcouru pour créer les conditions et les capacités requises en vue du transfert des responsabilités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre vers les

communautés et les opérateurs locaux on peut dire que le transfert de certains domaines de compétence de l'Etat vers les communautés locales est une volonté politique (découlant du processus de décentralisation) affirmée par le Gouvernement en adoptant en octobre 2000 le document de « Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement ». Dès lors, les premiers actes engagés par l'équipe EDD ont été les suivants :

◆ Une information du plus grand nombre par l'organisation des 10 foras cantonaux sur l'eau ayant entre autres traité des dispositions régissant le secteur de l'eau et de l'assainissement ;

◆ L'élaboration d'une version française simplifiée du régime de l'Eau et de ses textes d'application et sa traduction en Djerma. Ces documents de vulgarisation seront très utiles lors des campagnes d'IEC et même après l'installation des organes de gestion.

◆ L'exécution des études suivantes :

- Mission de consultation portant sur la maîtrise d'ouvrage des infrastructures hydrauliques et d'assainissement (Issa Adam, Gilles LAFORTUNE ; septembre 2000) ;
- Programme de formation des maîtres d'ouvrage en hydraulique et assainissement dans la région du Liptako-Gourma, Rapport final (cabinet d'Etude, d'Assistance et de Conseil FORGE ; juin 2001) ;
- Etude d'identification et de renforcement des capacités des maîtres d'œuvre en hydraulique et assainissement dans la région du Liptako-Gourma, Partie I : Identification ; Rapport définitif (BUNICER sarl ; juin 2001)
- Etude d'identification et de renforcement des capacités des maîtres d'œuvre en hydraulique et assainissement dans la région du Liptako-Gourma, Partie II : Renforcement de la capacité des maîtres d'œuvre ; Rapport définitif (BUNICER ; novembre 2001)

♦ L'élaboration d'un module d'information de formation des maîtres d'ouvrage par le VNU/N et les deux animateurs (recrutés par le Projet) avec l'appui du sociologue de la DRRE de Tillabery (mis à la disposition du Projet par le Gouvernement à compter du 1er Août 2001). Ce module, confectionné à partir des éléments ci-dessus évoqués, sera mis en œuvre à titre pilote dans la zone de Bankilaré en coopération avec l'Antenne PNEDD Téra Nord au niveau des3 sites. Il sera ensuite finalisé et utilisé pour les campagnes d'IEC et les sessions prochaines de formation des maîtres d'ouvrage prévues se dérouler au cours des mois à venir.

D'ores et déjà, il convient de relever que la mobilisation des moyens pour la mise en œuvre des programmes de formation sera subordonnée à l'obtention d'autorisation des dépenses du DAES gestionnaire des crédits votés à cet effet. Le démarrage de cette formation peut intervenir immédiatement après la seconde mission de supervision du CI du DAES prévue du 12 au 18 novembre 2001. Précisons que pour certains ouvrages, la maîtrise d'ouvrage, d'après l'étude citée ci-haut sera, assurée soit par l'Etat (ouvrages d'intérêt national) ou par les collectivités territoriales.

Résultat 3.4. : *L'outil informatique de planification et d'aide à la décision est intégré au service IRH de la DRE du MRE et maîtrisé.*

SIGNER-IRH constitue pour le MHE/LCD un outil capital et bien maîtrisé par ses cadres. Les produits obtenus sont nombreux et concernent.

- La formation sur le tas de 87 cadres, des directeurs centraux et départementaux et leurs adjoints du Ministère de l'Hydraulique ;
- La formation de plusieurs cadres d'autres structures sur le SIG ;
- La réalisation de plusieurs missions d'assistance technique à l'extérieur du pays effectuées par les experts du SIGNER ;
- Le traitement des imageries satéllitaires sur le Liptako Gourma ;
- L'élaboration de plusieurs supports ;
- L'élaboration des modèles mathématiques du Goulbi Maradi et ceux de la Tarka, et du Dallol Maouri en cours de finalisation ;
- L'élaboration des atlas du Liptako Gourma, Dallols Ader Doutchi Marggia et Tarka Goulbi ;
- La réalisation d'un tableau de bord qui donne la situation par arrondissement des informations nécessaires à la planification et à la gestion des ressources en eau.

Le SIGNER-IRH est bien connu du public. Son rayonnement ressort clairement à travers ses multiples prestations aux projets, services, ONG et même dans la sous région. Il doit être développé d'avantage pour couvrir des nouveaux champs d'application. La question de sa pérennisation se pose.

Grâce à l'outil SIGNER et en fonction des données disponibles dans les bases régionales de Tillabery et centrale de l'IRH/SIGNER, il a été possible de réaliser le premier atlas de l'UGE. Les données recueillies par les enquêtes et forums vont permettre d'actualiser cet atlas. Il faudra attendre certainement la constitution des organes de gestion de l'eau et même quelques années de fonctionnement pour une réelle participation des communautés de base à des exercices de planification d'interventions. Les résultats obtenus seront mis à contribution pour affiner les schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Les concernés conviendront, avec la maîtrise de la démarche par eux, de la périodicité de l'exercice selon une stratification qu'il auront définie (niveau terroirs, sous-bassins, région du Liptako).

> **Résultat 3.5** : *La connaissance des ressources de l'UGE « Liptako Gourma » et des aquifères stratégiques du pays est améliorée grâce à l'utilisation des outils informatiques, des images satelittaires d'enquêtes et de contrôle effectués sur le terrain.*

Au niveau de ce résultat les activités suivantes ont été réalisées :

◆ Le bilan des écoulements des sept principaux affluents de RD du fleuve Niger a été réalisé par la Direction des Ressources en Eau.
◆ Le choix et équipement de 20 mares représentatives dans le Liptako Gourma ; Cette étude aussi a été exécutée par la DRRE de Tillabery.
◆ L'étude-diagnostic du réseau piézométrique du Liptako Gourma effectué par la DDRE de Tillabery qui assure le suivi de 20 piézomètres choisi pour être utilisés dans le montage du modèle de recharge des nappes du Liptako Gourma. Il convient de souligner que des observations locaux ont été recrutés (ou sont en cours de recrutement pour effectuer les mesures de niveau). Les équipements de suivi et de mesure (pluviomètres, échelles limnimétriques, sondes) ont été fabriquées localement pour minimiser leur coût, responsabiliser les populations et impliquer les artisans locaux.

◆ L'inventaire des besoins en eau et des usagers de l'eau dans les 4 arrondissements de l'UGE du Liptako Gourma.
◆ L'étude de contrôle de la pollution des eaux souterraines dans l'arrondissement de Téra qui est réalisée sur 100 points d'eau modernes enquêtés, 33 présenteraient des eaux insalubres. Cette mauvaise qualité des eaux les rendait impropres même à la consommation des animaux.
◆ Le suivi en cours du régime des aquifères, des mares, des affluents et du fleuve (DRE et DRRE) dans le Liptako Gourma
◆ La réalisation des modèles du pays Goulbi Maradi, Tarka Dallol Maouri Grés d'Agadez en cours ;
◆ La réalisation des atlas du Liptako, Dallol de finalisation ADM et Tarka-Goulbi.

L'étude du contrôle de la pollution des eaux non prévue mais exécutée suivant demande dans les foras est à étendre sur le reste du Liptako Gourma mais est à approfondir également pour tenir compte d'autres paramètres (les éléments en trace) non déterminés lors de cette première étude en raison du montant disponible.

Les différents résultats des études et enquêtes dans le Liptako Gourma seront compilés pour confectionner les SAGE des sous bassins de l'UGE. Le modèle de recharge des aquifères sera élaboré durant le 1er semestre 2002.
Même si tous les modèles identifiés sont réalisés, il faudra les calibrer et les valider et former le personnel pour leur exploitation et mettre en place les équipements requis.

3.3.4. Les activités non encore réalisées et les perspectives

Résultat 3.1 :

A 3 : Mettre en place un cadre de concertation des utilisateurs des ressources en eau en vue de permettre aux populations de participer aux prises de décision concernant la gestion des ressources en eau.

A.3.1 : Mettre en place le cadre de concertation. Cette action n'est pas encore réalisée. Les actions d'IEC ont enregistré un retard. Des ressources supplémentaires pour étoffer les équipes d'animateurs et leur équipement ont été dégagées. Malgré tout, les dispositions suivantes devront être observées :

- Les ressources financières à utiliser sont celles de la LB 33.33 gérées par le DAES et d'un montant de 37.500 $ pour la formation des maîtres d'ouvrage ;
- La durée estimée des actions d'IEC est de 7,5 à 8 mois d'après le rapport FORGE. Si les actions tests d'IEC sont réalisées d'ici fin novembre, l'essentiel des 100 points d'animation peut être couvert d'ici juin 2002. Mais pour plus de sécurité, il serait judicieux d'avancer cette échéance.
- La prolongation du contrat du VNU-N et des animateurs.

- Dans cette période de prolongation, les cadres de concertation et de gestion (avec l'élection des membres des organes de direction) seront constitués car les projet de textes juridiques seront disponibles sous une forme que les législateurs pourraient adopter. Les membres des organes de direction devront être formés dans les modules correspondant aux rangs qu'ils occupent (politique de l'eau, réglementation, gestion financière, programmation/planification, exploitation des SAGE et atlas etc…). On utilisera à cet effet le premier semestre 2003 pour un coût d'environ 25.000 $.

A.3.2. : Elaborer le schéma directeur d'aménagement des ressources en eau des sous-bassins et du bief concerné du fleuve. Cette activité n'est pas encore réalisée mais est prévue d'être exécutée en année 3 du projet. Les schémas devront être validés lors des ateliers pour respecter les principes clés de la participation des communautés de base au processus de planification. Le coût de cette action a été sous estimé car seulement 10.550 $ sont prévus. Il faut rehausser substantiellement le montant alloué à la conception de ces schémas. Nos entretiens avec l'EN EDD fait ressortir un besoin global d'au moins 40.000 $ pour l'élaboration des schémas et 20.000 $ environ pour les ateliers de validation.

A.3.3. : Elaborer les textes juridiques à la création des UGE et des cadres de concertation. Cette action n'est pas encore réalisée et est prévue se terminer pendant le premier trimestre de l'année 3. Les termes de référence de cette étude sont en cours d'élaboration.

Résultat 3.2. : *Les utilisateurs des infrastructures hydrauliques du Liptako Gourma sont prêts à assurer leurs nouvelles responsabilités de maîtres d'ouvrage.*

A.1.3. : Transférer la maîtrise d'ouvrage aux utilisateurs des infrastructures hydrauliques. La formation prévue n'est pas réalisée. L'accord du DAES est attendu pour le recrutement de l'opérateur formateur. La mise en œuvre du programme de formation se basera sur les ressources humaines de l'antenne UGE de Téra.

Résultat 3.3. : *Des opérateurs locaux et/ou les services techniques des collectivités locales sont prêts à assumer professionnellement les fonctions de maître d'œuvre.*

A.2.2 : Assurer la formation des maîtres d'œuvre. Cette activité n'est pas réalisée. Au regard des propositions du consultant et des montants programmés, le projet en rapport avec le DAES vont décider de la meilleure stratégie à adopter pour assurer la formation de ses acteurs.

Résultat 3.4. : *L'outil de planification et d'aide à la décision*

A3 : Assurer le transfert de maîtrise de l'outil informatique à destination du MRE. SIGNER est intégré au service IRH du Ministère de l'Hydraulique.
Les actions suivantes sont programmées pour assurer le transfert de compétence :

- Assurer la formation en service de 4 agents de la Direction Départementale des Ressources en Eau de Tillabery en cartographie des écoulements de surface et des mares.
- Formation des chefs de service Départementaux et d'arrondissement à l'utilisation de l'IRH SIGNER.
- Transfert des résultats acquis par SIGNER aux services déconcentrés.
- Appui aux antennes Téra Nord et Haute Tarka et déconcentration du SIGNER au niveau de ces antennes.
- Confection d'un support didactique pour la gestion, la protection et la mise en valeur des ressources en eau destiné aux actions d'IEC à partir de SIGNER destiné aux membres des organes de direction des cadres de concertation.

A.4 : Assurer la promotion et la pérennisation de SIGNER

- Finalisation des TDR et réalisation de l'étude sur la pérennisation du SIGNER et l'organisation d'un atelier national de validation.

A.2.2 : Elaborer les atlas des UGE

- Elaboration des atlas des UGE. Sont disponibles les atlas de l'UGE du Liptako Gourma, l'atlas provisoire de l'Ader Doutchi Maggia et l'atlas du Goulbi Tarka. Des ressources additionnelles sont nécessaires pour mener à terme l'élaboration des atlas des UGE restant (Korama, Damagaram Monio, Manga, Koris de l'Aïr/Azaouagh et le Ténéré Djado).

Résultat 3.5. : *La connaissance des ressources en Eau de l'UGE Liptako Gourma et des aquifères stratégiques du pays, est améliorée grâce à l'utilisation des outils informatiques, des images satellitaires, d'enquêtes et de contrôles effectués sur le terrain.*

A1 : Approfondir les connaissances sur les ressources en Eau de l'UGE du Liptako Gourma.

A.1.1. : Le suivi qualitatif des eaux par le contrôle de la pollution doit être poursuivi avec l'approfondissement pour Téra et la couverture des 3 autres arrondissements (Kollo, Say, Tillabery).

A.1.2. et A.1.3. : l'étude sur les écoulements superficiels des affluents du fleuve, le régime des mares et le suivi des nappes doivent être poursuivis et des ressources additionnelles d'environ 21.000 $ sont à rechercher.

A.1.4. : Elaboration du modèle de simulation de la recharge de l'aquifère du Liptako Gourma. Cette activité, prévue se réaliser au cours de l'année 2002 avec le recrutement d'un consultant international et d'un consultant national, est à retenir.

A.2. : Approfondir les connaissances sur les aquifères stratégiques du pays : Téloua, Dallol, Goulbi Maradi, Komadougou et Tarka. Les modèles des aquifères de la Komadougou, Téloua, Liptako Gourma et grès d'Agadez en cours de récolte des données seront élaborés au cours de l'année 2002. Ces études même si elles sont réalisées méritent d'être calibrées et validées. En outre il faut mettre en place des équipements requis et assurer la formation du personnel pour leur exploitation. Pour ces activités un besoin d'environ 180.000 $ est nécessaire (suivi des ressources, calibrage, calage, acquisition des ordinateurs pour le transfert des modèles, acquisition des GPS pour la mise à jour des données, la formation et la spécialisation des agents du Ministères de l'Hydraulique).

En conclusion

Le mission d'évaluation a estimé que les résultats obtenus en gestion intégrée des ressources en eau sont encourageants même si par ailleurs, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour la mise en place dans les délais prescrits, de l'UGE du Liptako-Gourma et de son organe de gestion et une plus grande amplification de l'outil de planification et d'aide à la décision qu'est le IRH-SIGNER.

3.4. Synergies, complémentarités, convergences de DAP/PNEDD et DAP/PCLCP

La préservation de l'environnement, en particulier la gestion durable des ressources naturelles, ne peuvent être dissociées de la lutte contre la pauvreté.

Cette réalité, et le contexte actuel de la finalisation du Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté au Niger, justifient amplement le souci constant du PNUD de rechercher la synergie, la complémentarité, voire, la convergence, au niveau de ces programmes d'appui au Programme Cadre de Lute contre la Pauvreté et au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (DAP/PCLCP et DAP/PNEDD).

Les missions assignées au DAP/PNEDD et au DAP/PCLCP sont clairement définies. On peut rappeler que :

⇒ L'assistance du PNUD au PNEDD, en dehors de son appui stratégique au CNEDD, concerne :
- la lutte contre la désertification à travers des actions pilotes et de démonstration, et ce en étroite relation avec les initiatives visant au renforcement de la sécurité alimentaire, dans deux zones (Téra Nord, Haute Tarka),
- la création des conditions d'une gestion durable, participative et décentralisée des ressources en eau, à travers des activités pilotes d'organisation et de responsabilisation dans la zone du Liptako-Gourma.

⇒ *L'assistance du PNUD au DAP/PCLCP, vise à développer des moyens d'existence viables pour l'ensemble de la population, à renforcer la sécurité alimentaire, à améliorer l'accès et la qualité des services sociaux et à renforcer les capacités de la population, des organisations, de la société civile et des structures décentralisées de l'Etat, et ce dans 4 zones :* N'Guigmi, Zinder, Mayahi et Téra Nord.

Suite aux instructions du PNUD données aux deux missions d'évaluation à mi-parcours, et conformément aux termes de référence, une attention a été accordée aux liens possibles entre le DAP/PNEDD et DAP/PCLCP.

3.4.1. Synergie et Complémentarité : Antennes DAP/PNEDD et DAP/PCLCP de Bankilaré

Suite aux constats de terrain (synergie amorcée entre Antennes), un bond qualitatif est nécessaire ; il appelle un recentrage des deux DAP au niveau de Bankilaré.

* nécessité de conduire désormais un seul diagnostic villageois par et pour les 2 Antennes,
* nécessité de mettre en commun les personnes ressources de profil technique pointu (Ingénieur, Sociologue, etc …) pour les besoins des deux Antennes,
* nécessité de mettre en place au niveau d'un ou plusieurs villages 1 animateur qui serait appuyé en cas de besoin par une équipe mobile pluridisciplinaire à constituer à partir des ressources actuelles,
* une remise à niveau des Animateurs autour des objectifs visés par les deux Antennes est indispensable.

La densité de l'encadrement, les modalités de redéploiement, et la gestion du personnel feront l'objet d'un examen de la situation par les deux DAP assistés des coordonnateurs des 2 Antennes. Les moyens de transport méritent une attention particulière (dotation en motos supplémentaires). L'utilisation d'ONG nationales pour assurer l'animation du monde rural n'est pas en contradiction avec les recommandations ci-dessus.

3.4.2. Synergie et Complémentarité : Antennes de Bélbédji , de Zinder et Mayahi

Dans la mesure où la réduction de la zone d'intervention de l'antenne PCLCP de Zinder est décidée, et que cela lui permet d'intervenir dans la même zone que l'antenne DAP/PNEDD les recommandations suivantes sont proposées :

Collaboration

* harmoniser l'approche de l'animation des populations en s'inspirant de ce qui se passe à Bankilaré au niveau de l'approche participative (diagnostic participatif, programmation participative élaboration de plan de développement),
* diffuser les outils de formation/animation PCLCP de Zinder aux autres antennes,
* exploiter en commun les personnes ressources des 2 Antennes,
* compte tenu du nombre important des partenaires au développement dans la région, mettre en place un cadre de concertation en vue de faciliter les synergies et le développement de partenariat,
* se familiariser avec le processus de la décentralisation en accordant une importance au développement local (niveau terroir, village, canton),
* accélérer l'élaboration d'un système harmonisé de suivi-évaluation.

Axes de Recommandation pour l'Antenne PCLCP de Mayahi

⇒ Renforcer les échanges d'informations en matière de capitalisation des expériences réussies ;

⇒ Faire profiter aux autres Antennes les efforts faits en matière de définition des indicateurs de suivi du profil de pauvreté ;

⇒ Faire connaître aux autres Antennes les expériences de développement local.

3.4.3 Synergie et Complémentarité : ensemble des Antennes Téra Nord, Haute Tarka, Mayahi, Zinder

* Harmoniser les systèmes de suivi-évaluation tout en tenant compte de la spécificité pilote de DAP/PNEDD.
* Préparer les plans d'opération annuels de façon concertée.

3.5. Conclusions générales

L'examen à mi-parcours du Projet NER/98/0010/01/NEX «Appui au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable» , a permis de dégager des conclusions concernant la pertinence du Projet, sa mise en œuvre, ses réalisations.

⇒ *Pertinence actuelle du Projet*

L'analyse de la concordance des objectifs du Projet avec ceux du Gouvernement, et par rapport au mandat du PNUD, confirme la pertinence du Projet. En effet, la réduction de la pauvreté qui constitue l'enjeu majeur actuel, commande de jeter les bases d'un développement durable qui commence par la préservation de l'environnement ; et les besoins sont criards à ce niveau. Le Projet contribue amplement à la satisfaction de ces besoins.

⇒ *Conception globale du Projet*

Le document de projet a défini clairement les problèmes posés, l'approche et la stratégie de mise en œuvre du programme, les dispositions en matière d'exécution et de gestion, les acteurs concernés et les différents bénéficiaires directs.

⇒ *Mise en oeuvre du Projet*

La mise en œuvre du Projet, malgré certains retards et certaines insuffisances, se déroule relativement bien, au regard des activités menées et des résultats enregistrés ; en effet le Projet a démarré en août 1999 ; mais il a fallu attendre mars 2000 pour l'identification des villages pilotes, et le début des diagnostics participatifs.

Les résultats actuels des justifient par :

- le contexte national qui pousse à lever les défis ;
- la disponibilité du personnel du Projet ;
- le soutien du Gouvernement et du PNDU ;
- l'attente des bénéficiaires ;
- le développement du partenariat.

Il faut noter le bon ancrage institutionnel.

Les difficultés rencontrées et qui ne sont pas insurmontables concernent les ajustements à opérer au niveau du renforcement des capacités de gestion administrative, financière et comptable, au niveau du recentrage des activités de suivi-évaluation/capitalisation, au niveau de la relecture des termes de référence de l'assistance technique.

⇒ *Réalisations des objectifs*

Les résultats obtenus présentement contribuent à la réalisation des objectifs visés ; au stade actuel on prévoit que les objectifs assignés seront atteints si une prolongation effective du Projet jusqu'en fin 2003 était assurée, et si les ajustements proposés à travers les recommandations étaient opérés.

⇒ *Réalisation des résultats*

Avancement

Parmi les quinze résultats attendus du Projet, dix sont en voie de réalisation avancée, et leur contenu correspond à la description du document du Projet.

Ces produits seront probablement livrés à temps (2003) et il n'y aura pas lieu de douter de leur bonne qualité et de leur utilité pour le pays.

Les autres résultats à savoir :

- la Cellule Suivi-évaluation du CNEDD a acquis un rôle moteur … ;
- les fonctions du CNEDD sont confortées en matière de conception, de promotion … ;
- les populations du Liptako-Gourma ont participé à la conception d'une gestion décentralisée des ressources en eau et y sont sensibilisées ;
- des opérateurs locaux et/ou les Services techniques des collectivités locales sont prêtes à assumer professionnellement les fonctions de maître d'œuvre ;
- les populations nigériennes du Liptako-Gourma disposent d'un cadre de concertation, d'éléments de connaissance, et d'outils de planification ….

sont en cours de réalisation, mais leur livraison est assujettie à des ajustements nécessaires, à des dispositions particulières à prendre, et à une augmentation des ressources budgétaires. En particulier :

- la Cellule Suivi-évaluation/capitalisation du CNEDD a besoin, d'être structurée par des apports nationaux en ressources humaines, pour profiter de l'appui de DAP/PNEDD, et de revoir sa stratégie d'intervention ;
- les nombreux textes d'application de la loi-Environnement doivent être validés rapidement par les Départements ministériels concernés ; pour que leur adoption puisse être effective, un suivi rapproché est indispensable.
- le coût des activités à entreprendre au niveau de la composante Eau et Développement Durable a été généralement sous-évalué. Une mobilisation de fonds additionnels est nécessaire.

Rapport - Coût - Bénéfice

A mi-parcours, l'évaluation des coûts-bénéfices de chacun des produits est encore difficile à cerner. Cependant, on constate que présentement, le rapport coût-bénéfice des micro-réalisations dans le cadre des actions pilotes communautaires, est positif pour chaque réalisation. Le bilan sera amélioré, lorsque les conditions de l'application effective de l'approche participative, de la bonne gouvernance locale, des paquets techniques seront confirmées. Lorsque le processus de la comptabilité analytique initié sera généralisé, le calcul des bénéficies sera d'autant plus facile.

Impact sur les bénéficiaires

L'intérêt du projet pour les bénéficiaires se manifeste un peut partout par une forte demande de son appui vers les communautés rurales, les ONG, la Société Civile, les agents des structures étatiques.

⇒ *Au niveau des communautés rurales*

- l'approche genre bien appliquée, a déjà entraîné une participation effective des femmes au processus en cours, à travers les postes désormais occupés au niveau des instances de décision, ou de concertation

- la création des pépinières pour la production des plants forestiers ou fruitiers, a été non seulement l'occasion d'appliquer les techniques de gestion des ressources naturelles, mais surtout pour développer les activités génératrices de revenu.

En effet les femmes à partir de leurs mini-pépinières ont pu dégager des ressources financières pour financer d'autres activités comme l'embouche.

Les gains de fagots de bois, ou de charbon réalisés avec l'utilisation des foyers améliorés, ont permis une replicabilité qui fait tâche d'huile actuellement. Ces cas sont des exemples parmi tant d'autres sur l'impact positif au niveau des communautés rurales.

Les différentes formations dispensées aux autres acteurs concernés donnent des résultats positifs au niveau de leurs capacités à fournir des prestations (ONG, services techniques, société civile).

⇒ *Implication des femmes à la mise en œuvre du programme*

La mission a constaté que dans les villages visités, les femmes participent aux débats de groupe, expriment, parfois avec force leurs points de vue, argumentent, pour faire valoir leurs convictions. Elles participent aux activités dans la proportion majeure de 20 à 50 %, et pour des activités CES/DRE elles sont majoritaires.

Il ne fait aucun doute que des efforts importants ont été faits pour faciliter l'implication des femmes dans la mise en œuvre du projet.

⇒ *Renforcement des capacités*

Avec un apport en assistance technique (nationale et internationale) permanente, et temporaire (consultants nationaux et internationaux), d'une part, et d'autre part par le biais de sa contribution au financement des formations, le Projet a contribué à accroître les capacités d'intervention des cadres et des représentants des communautés rurales. Ce renforcement des capacités se manifeste :

- à l'échelle locale (village) par l'émergence et le fonctionnement de différents comités de gestion (CVGRN…) ;
- à l'échelle régionale avec la contribution des cadres de concertation ;

- au niveau des cadres du Projet pour les formations dispensées ;
- à Niamey, au niveau des ONG pour les appuis reçus (participation aux rencontres, formations.

⇒ *Productivité*

La productivité en matière de gestion de l'environnement en général, ou de gestion des ressources naturelles est plutôt difficile à apprécier à court terme. Mais déjà, lorsqu'on considère la récupération des terres dégradées qui entraîne la possibilité de culture ou de pâturage l'année suivante, lorsque par la sensibilisation et la formation, les résultats se manifestent déjà directement par l'accroissement des compétences des bénéficiaires en diagnostic, en réalisation des aménagements, et en une meilleure coordination des actions entre les voisins, on ne peut que penser à une évaluation positive des résultats, même si les indicateurs qui permettraient de soutenir quantitativement cette impression ne sont pas encore disponibles.

⇒ *Effets non escomptés*

Il y a un intérêt sans cesse croissant des villages ou zones non touchés par le Projet alors même que le programme ne permet pas des investissement du genre DAP/PCLCP.

⇒ *Durabilité*

Le Projet s'inscrit dans un processus national de lutte contre la pauvreté qui trouve son fondement à partir du développement durable. La préservation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles constitue la base de ce processus. Dans ce sens, le Projet qui accompagne le programme cadre environnemental, aura des effets durables sur la capacité des différents acteurs en terme d'appropriation de démarche, de paquets techniques, de gestion.

⇒ *Suivi*

Pour garantir le succès du DAP/PNEDD qui accompagne le programme cadre sur l'environnement, des dispositions devront être prises :

- A court terme, il s'agit de prolonger le Projet actuel jusqu'en fin 2003, et de maintenir l'équipe actuelle au plan des ressources humaines tout en tenant compte des mesures de synergie, d'harmonisation et de convergence vis-à-vis du DAP/PCLCP.

- A moyen terme, d'envisager une poursuite des activités actuelles dans le cadre d'une approche-programme.

IV. RECOMMANDATIONS

4.1. Recommandations adressées à la Cellule de mise en œuvre du Programme et au Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CAMO/CNEDD)

R1. Présentement la Cellule Suivi-évaluation du CNEDD n'existe qu'à l'état embryonnaire ; elle est logée dans les locaux de la CAMO. Compte tenu des conditions un peu confuses qui entourent les activités de cette Cellule Suivi-évaluation/capitalisation, la mission d'évaluation recommande qu'elle soit transférée dans les locaux du Secrétariat Exécutif du CNEDD et sous la supervision directe du Secrétaire Exécutif du CNEDD.

R2. L'appui du DAP/PNEDD à travers l'Expert national en capitalisation et la documentaliste, ne profitera effectivement au CNEDD que lorsqu'il existe matériellement une cellule qui peut continuer à fonctionner à la cessation du Projet ; c'est pour cette raison que la mission d'évaluation recommande que le CNEDD prenne toutes les dispositions qui s'imposent pour renforcer la Cellule Suivi-évaluation/capitalisation en ressources humaines (cadres nationaux) et pour la doter de moyens financiers et logistiques conséquents.

R3. Pour corriger une insuffisance dans la coordination stratégique des activités environnementales de la Cellule Suivi-évaluation du CNEDD la réunion tripartite de janvier 2001 a recommandé deux études :

- l'étude sur les attributions de la Cellule Suivi-évaluation, qui est effectivement réalisée, mais non validée ;
- l'étude sur la définition des attributions des différentes unités du SE/CNEDD.

Cette dernière étude qui devrait être faite par B.O.M (Bureau d'Organisation et de Méthode) n'est pas encore réalisée, faute de moyens semble-t-il.

Pour lever rapidement le goulot d'étranglement qui bloque les décisions à prendre, la mission recommande que le Projet DAP/PNEDD mette les ressources financières à la disposition du CNEDD pour entreprendre l'étude qui n'est pas encore faite, et pour finaliser ou reprendre celle qui a été déjà exécutée.

R4. Afin de mieux identifier les thèmes de capitalisation, et pour valoriser et diffuser largement les résultats de capitalisation, il est recommandé :

- de procéder à l'amendement du nouveau cadre logique du DAP/PNEDD, en vue de reformuler les activités dans le sens d'une réduction quantitative des activités, et d'une meilleure définition des indicateurs en vue de mieux évaluer et comparer les résultats dans le temps ;
- d'organiser dans les meilleurs délais un atelier de validation des indicateurs de résultats de LCD/GRN ;
- d'activer le processus de validation et de diffusion des produits de capitalisation.

R5. La mission assignée au CNEDD ne semble pas encore bien comprise par les différents acteurs, et ce malgré toutes les initiatives actuelles pour toucher un public

assez large. Pour corriger cette situation, il est recommandé que le SE-CNEDD investisse suffisamment aussi bien dans la communication vers le grand public que dans celle de proximité.

R6. Avec l'appui du DAP/PNEDD, le SE-CNEDD participe et fait participer les ONG, et la Société Civile à beaucoup de rencontres aussi bien internationales que nationales. Les partenaires du CNEDD ne sont pas suffisamment informés du contenu de ces rencontres. C'est pour cette raison que la mission d'évaluation recommande qu'un feed-back systématique des rencontres relatives à la gestion de l'Environnement soit assuré et diffusé à tous les partenaires.

R7. Afin de garantir les conditions optimales de mise en place des actions pilotes communautaires de GRN il est recommandé de :

- mettre en place les commissions foncières de base au niveau des terroirs villageois, afin de rendre opérationnelle la Commission Foncière d'Arrondissement ;
- considérer l'étude socio-foncière sommaire (appliquée au diagnostic des massifs forestiers, de Beldégji) comme une voie à approfondir pour améliorer le diagnostic global de terroir et réduire les risques liés à la question foncière, par le renforcement des capacités des TF ;
- négocier pour les cultures de contre-saison, de bonnes terres et de plus grande superficie auprès des propriétaires, et en sécuriser l'exploitation ;
- développer des actions pilotes de matérialisation biologique des limites des propriétés agricoles pour remplacer les haies mortes (cas de Bankilaré) et élargir le marché de plants ;
- multiplier les voyages d'échange de proximité pour accélérer l'expansion des foyers.

R8. Des dispositions devront être prises pour que le choix des sites des actions de CES/DRS, soit judicieux, pour faciliter la démonstration ; le recours à l'appui PAM « Food for work » reste indispensable pour consolider la participation, lorsque les femmes et les hommes sont mobilisés sur des sites communautaires de grande étendue et en peuvent pas de ce fait, assurer la subsistance de la famille.

R9. Les modèles aquifères de Goulbi Maradi, de la Tarka, et du Dallol Maouri, sont les seuls à être entamés. Des dispositions financières devront être prises pour mobiliser des ressources financières additionnelles afin de terminer les modèles des aquifères stratégiques de toutes les unités hydrologiques et hydrogéologiques, pour former les techniciens et acquérir les équipements nécessaires à leur transfert au niveau des services techniques du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. IL y a lieu également de poursuivre dans la limite des ressources disponibles ou à rechercher les actions de suivi des écoulements de comportement des nappes, et de la qualité de l'eau qui souffrent d'uns sous budgétisation.

R10. Le premier atlas de l'unité de gestion des eau du Liptako-Gourma a été réalisé à partir des données SIGNER/IRH qui se trouve déconcentré à la Direction Régionale des Ressources en Eau de Tillabéry. Cet atlas mérite d'être réactualisé à partir des données recueillies par les enquêtes, foras et action d'IEC. IL sera aussi utilisé pour élaborer les schémas d'aménagement et de gestion des sous bassins et des biefs du fleuve. C'est pourquoi, il faut poursuivre la déconcentration du SIGNER au niveau de l'UGE de Téra et des deux antennes du DAP PNEDD pour les faire bénéficier de

cet important outil de planification et de gestion et pour élargir la base de collecte des données du SIGNER.

R11. La composante Eau Développement Durable, n'a pas fait l'objet capitalisation par le cellule Suivi-évaluation/capitalisation. Un effort doit être fait pour mieux capitaliser l'importante information de ce secteur.

4.2. Recommandations adressées au Gouvernement

R12. Le comité de pilotage du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable n'est pas souvent sollicité
Vu l'importance de son rôle, il est recommandé que des dispositions soient prises pour que les réunions périodiques prévues se tiennent régulièrement.

R13. Beaucoup de textes d'application de la Loi-cadre sur l'environnement ont été préparés sans pouvoir être adoptés. Si des mesures énergiques ne sont pas prises, les adoptions de textes ne risquent pas d'intervenir. La mission recommande, que le Secrétariat Exécutif du CNEDD et le Président du Comité Technique International chargé de l'étude de ces textes saisissent les Ministères concernés pour :

- activer le processus de validation des textes de la Loi-cadre sur l'environnement,
- faire adopter les textes d'application qui ne nécessitent que la signature d'un Ministre ;
- soumettre dans les meilleurs délais, les textes validés au Conseil des Ministres et à l'Assemblée Nationale pour adoption et ratification si nécessaire.

R14. On rencontre une multiplicité de structures de concertation au niveau des cantons, Arrondissements et Régions tels que COTEAR, COFEDEP, CREDD, SAP, GT/GRN, COFO, leurs démembrements sous-régionaux et locaux. Les membres de ces comités sont généralement les mêmes agents. Des dispositions devront être prises au niveau du Gouvernement pour confirmer ceux qui sont nécessaires pour éviter soit, la duplicité, soit la confusion, soit la diminution de leur efficacité.

R15. Le SIGNER Système d'information géographique du Niger est aujourd'hui un outil indispensable non seulement pour le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement MHE/LCD mais aussi pour d'autres structures. C'est une outil capital qui doit être développé pour couvrir des nouveaux champs d'application et répondre aux besoins exprimés. Il doit être accessible à tous. Pour sa pérennisation il est urgent de prendre une décision en vue de lui assurer une autonomie de gestion. Plusieurs pistes existent pour sa valorisation. Au besoin, une étude peut édifier sur la bonne voie pour sa pérennisation. Les termes de référence de cette étude existent et il est urgent de la concrétiser. Mais SIGNER doit prendre en compte la présence d'autres systèmes d'information géographique comme l'UTA, le SIRN, l'AGRYMET, l'IGNN pour trouver le partenariat pour sa promotion et aussi assurer son autonome de gestion.

R16. Considérant la nécessité pour le DAP/PNEDD de financer certaines activités insuffisamment prises en compte par l'assistance du PNUD (aménagement des locaux, fax, téléphone, cadre de concertation locaux etc…).

Vu la recommandation n° 8 de la réunion tripartite de Zinder le 10 janvier 2001, la mission recommande la mise à disposition des fonds de contre-partie du Budget d'Investissement de l'Etat au titre des années 2002, 2003.

4.3. Recommandations adressées au PNUD

R17. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) n'a pas honoré son engagement à fournir une expertise dans le cadre de l'examen des textes sur la Loi-cadre environnement, et ce depuis longtemps, et après plusieurs sollicitations.
La mission recommande, à l'instar de la réunion tripartite de Zinder (Janviers 2001) de faire appel à une autre Agence comme la FAO, l'UNOPS pour fournir urgemment l'expertise nécessaire.

R18. Le système global du Liptako-Gourma n'est pas homogène et comprend plusieurs sous bassins ; pour la création de l'organe régional de gestion des eaux du Liptako-Gourma, il est recommandé de procéder à la constitution des organisations intermédiaires disposant chacune de son schéma d'aménagement et de gestion des ressources en eau. Les organes des sous-bassins se fédéreront pour constituer l'organe régional et pourront chacun à son tout mobiliser des ressources permettant d'assurer son fonctionnement et ses investissements. Il est certain que ce niveau induit des ressources financières supplémentaires qu'il conviendra de mobiliser.

R19. Les foras se sont déroulés et on suscité une attente de la part des usagers de l'eau. Pour soutenir le processus de mise en place de l'UGE du Liptako-Gourma et ne pas décevoir cette attente, il conviendrait de trouver au DAP/PNEDD des crédits additionnels permettant d'appuyer les initiatives des communautés avec des actions porte d'entrée (travaux de réhabilitation des points d'eau, travaux neufs en PEM, mesures anti-érosives, amélioration des capacités de stockage des mares).

R20. Le VNU National responsable de l'UGE du Liptako-Gourma a engagé le processus de la gestion décentralisée avec l'organisation des foras et le démarrage des actions d'IEC et a reçu une formation à cet effet. Mais il se trouve que le contrat de ce VNU-N prend fin dan quelques mois avant la fin du Programme. Il serait souhaitable de prolonger son contrat si possible en sa qualité de VNU-N, sinon comme Expert national.

R21. L'accès à l'eau est la priorité la plus enregistrée dans les diagnostics. Au niveau de l'antenne de Belbédji, les interventions du projet ne prennent pas suffisamment en compte ce besoin exprimé par les populations. Pour atténuer la difficile situation constatée, il est souhaitable de prévoir quelques actions de réalisation de quelques ouvrages ou l'aménagement des mares existantes. Le projet DAP/PNEDD aura besoin de fonds additionnels.

R22. L'Expert national en Capitalisation eu DAP/PNEDD doit apporter son appui à la Cellule Suivi-évaluation du CNEDD – qui n'est qu'à l'état embryonnaire. Il est appelé à consacrer beaucoup de son temps à cette Cellule.
La mission recommande de mettre une personne ressource (VNU National) à la disposition du DAP/PNEDD pour garantir ses propres activités de capitalisation.

4.4. Recommandations adressées au PNUD et au Gouvernement

R23. Pour enregistrer des résultats significatifs, et atteindre les objectifs visés dans les meilleures conditions, il est recommandé d'assurer la prolongation du DAP/PNEDD jusqu'en fin 2003, et de maintenir en place jusqu'à la fin l'équipe de l'assistance technique nationale, et l`assistance internationale jusqu`en fin 2002 au moins, avec possibilité de 3 mois de consultation au cours de l`année 2003, tout en tenant compte des mesures de synergie, d'harmonisation et de convergence vis-à-vis du DAP/PCLCP.

R24. Compte tenu de la situation qui prévaut sur le terrain au niveau des deux Antennes DAP/PNEDD et DAP/PCLCP à Bankilaré, et pour pouvoir assurer la synergie, la complémentarité et l'harmonisation qui s'imposent, il y a nécessité de :

- conduire désormais un seul diagnostic villageois par et pour les deux Antennes ;
- mettre en commun les personnes ressources de profil technique pointus (Ingénieur, Sociologue, etc…) pour les besoins des deux Antennes ;
- mettre en place au niveau d'un ou plusieurs villages un animateur qui serait appuyé, en cas de besoins, par une équipe mobile pluridisciplinaire à constituer à partir des ressources actuelles ;
- d'organiser une remise à niveau des animateurs autour des objectifs visés par les deux Antennes.

Très vite la fusion des deux Antennes devra être effective.

R25. Compte tenu de la synergie amorcée entre les Antennes Haute Tarka, PCLCP/Zinder et PADL/Mayahi et pour favoriser la complémentarité des activités sur les zones communes d'intervention , il est recommandé :

- d'harmoniser les approches, en s'inspirant aussi bien des avancées des deux Antennes Téra Nord que des succès enregistrés des trois autres projets ;
- de profiter réciproquement des meilleures expertises dont ils disposent.

R26. Comme l'a déjà recommandé la réunion tripartite de Zinder, il faudra effectivement Harmoniser le système Suivi-évalaution de tous les projets, DAP/PNEDD et DAP/PCLCP, ce qui n'empêche pas de tenir compte des spécificités.

R27. Suite aux différentes recommandations, et en fonction du recentrage qui interviendra, et pour une utilisation optimale de l'assistance technique nationale et internationale, une relecture des termes de référence des Experts est indiquée et devra intervenir dans les meilleurs délais (Action CAMO/CNEDD).

4.5. Recommandations pour la formulation d'une nouvelle phase

R28. Dans le cadre d'une approche programme, qui accompagnera la mise en œuvre de la SRP (Stratégie de Réduction de la Pauvreté) une nouvelle phase du programme pourra viser les axes suivants :

- la consolidation des acquis en ce qui concerne les trois axes d'intervention du programme actuel ;
- la promotion des acquis dans d'autres zones ;
- la sécurisation foncière à la base ;

- le renforcement des capacités de gouvernance locale en matière de GERN (Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles).

V. LEÇONS A RETENIR

5.1. Les constats enregistrés au niveau de la mise en œuvre du volet Eau et Développement Durable, ont amené à comprendre qu'il y a un sérieux risque de démobilisation, lorsque des actions d'animation sont menées pendant longtemps sans être soutenues par des actions concrètes qui constituent des réponses aux problèmes urgents que vivent les populations.

5.2. Le Projet DAP/PNEDD à réussi à obtenir l'adhésion des populations à son approche participative, et à son programme d'actions pilotes communautaires. L'intérêt et l'enthousiasme soulevés auprès des populations sont tels, que le Projet n'arrive pas à faire face financièrement aux besoins sans cesse croissants exprimés ; mieux les actions pilotes appellent des investissements économiques, et des activités génératrices de revenu d'où la nécessité de faire jouer la complémentarité entre les deux programmes DAP/PNEDD et DAP/PCLCP.

ANNEXES

ANNEXE 1

Termes de Référence de la Mission d'Evaluation
à mi-parcours du Projet NER/98/001/01/NEX

INTRODUCTION

Informations générales sur le programme

Le DAP/Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) constitue l'appui du PNUD au Niger dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement (CNUED, Rio de Janeiro, 1992) et à celles de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée à la mise en œuvre de l'Agenda 21(1997).

Le DAP/PNEDD, d'un montant de 4.505.000 $ a démarré en Août 1999 pour une durée de trois années. Cet appui du PNUD au Niger concerne trois domaines principaux :

- le renforcement des fonctions stratégiques du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) pour la mise en œuvre des recommandations de l'Agenda 21 à travers, (a) la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles, (b) la mise en place d'un cadre juridique adapté à l'environnement, et (c) la participation du Niger aux Conventions Internationales post Rio,
- des actions pilotes communautaires de lutte contre la désertification à l'échelon local (Antenne de Téra Nord et antenne de la Haute Tarka) dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention des Nations Unies(UNCCD) sur la lutte contre la désertification et,
- la création des conditions d'une gestion durable, participative et décentralisée des ressources en eau (Composante "Eau et Développement Durable") associant usagers, société civile et pouvoirs publics.

La logique forte du programme d'appui au PNEDD est de mobiliser de manière efficace et pérenne, les acteurs du développement à tous les niveaux, autour de la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de créer en amont, les conditions permettant la résolution à l'échelon local (terroirs, communes), des principales contraintes d'une gestion de l'environnement pour un développement durable**. Les principaux éléments-clés de cette stratégie concernent les aspects suivants :**

- Le renforcement de la convergence, en priorité au niveau des partenaires à la base, des approches sectorielles et institutionnelles, vers une prise en compte clairement transversale de la préservation de l'environnement. La transversalité constitue sans conteste un des enjeux majeurs de la stratégie. Pour ce faire, un effort décisif de plaidoyer fondé sur un argumentaire issu de la capitalisation des expériences des projets mis en oeuvre à l'échelle locale au Niger, est entrepris par le CNEDD auprès des ministères techniques (formation des points focaux ministériels) et des partenaires de la société civile.
- La démarche pilote du Programme Hydraulique National (PHN) de mise en oeuvre d'une gestion décentralisée des ressources en eau, à l'échelle du bassin du Liptako-Gourma, est utilisée comme une application des fonctions stratégiques du CNEDD dans la perspective de la mise en œuvre du Plan "Eau et Développement Durable".
- Les garanties d'une gestion décentralisée durable des ressources naturelles à l'échelon des futures communes et des terroirs impliquent le renforcement des capacités (a) des populations (diagnostic, planification, programmation) assumant des responsabilités de maîtres d'ouvrage, (b) des entreprises ou des ONG, maîtres d'œuvre, et (c) des services déconcentrés de l'état, appuis techniques et instances potentielles d'arbitrage.

L'objectif global du programme est d'améliorer la maîtrise des principaux risques qui menacent les ressources naturelles des zones d'intervention. Les réalisations techniques concerneront la lutte contre la désertification, la gestion des ressources naturelles et la maîtrise des ressources en eau. Les zones retenues pour mettre en œuvre le volet terrain du programme, correspondent à des situations de déséquilibre grave entre les ressources naturelles et les évolutions récentes des systèmes de production : la zone de Bankilaré (Département de Tilllabéry, arrondissement de Téra) et la haute vallée de la Tarka (Département de Zinder, arrondissement de Tanout).

L'objectif à court et moyen terme de l'appui institutionnel du PNUD est le renforcement des capacités du CNEDD dans ses fonctions d'orientation des stratégies sectorielles vers plus de transversalité par l'information et la sensibilisation des différents acteurs (en particulier ceux de la société civile), la formation des points focaux ministériels et enfin, la mise en place et la vulgarisation d'un cadre juridique adapté à l'environnement (en liaison avec le PNUE). L'appui du PNUD doit permettre aussi l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière de communication environnementale.

Un objectif à plus long terme est d'établir les conditions d'une harmonisation des approches des partenaires de coopération du Niger qui partagent la préoccupation de mettre en avant la participation des populations, et tout particulièrement des femmes, autour de la gestion des ressources naturelles.

Contexte de l'évaluation

Prévu pour démarrer en juin 1999, le programme a officiellement débuté en août 1999, et les activités sur le terrain initiées en 2000. La première revue tripartite s'est tenue à Zinder, les 10 et 11 janvier 2001. Le niveau d'avancement du programme y a été présenté et discuté et des recommandations formulées.

Après à peine une année effective d'activités, le bilan est jugé globalement positif étant donné le caractère récent de l'implantation des deux antennes et les résultats obtenus par les autres composantes.

Les recommandations de la tripartite ont porté sur les points suivants :

- L'accélération de la mobilisation de l'expertise du PNUE dans le cadre du volet loi-environnement, et celle du DAES pour le suivi de la composante "Gestion des Eaux",
- la recherche de synergies accrues avec les autres partenaires présents au niveau des zones d'intervention,
- la mobilisation de ressources financières additives,
- l'intensification de l'appui aux activités de sécurisation foncière en relation avec la mise en œuvre du code rural (commissions foncières).
- l'harmonisation des systèmes de suivi et des cadres logiques des DAP PNEDD & PCLCP,
- la définition des attributions des différentes unités du secrétariat exécutif du CNEDD.

Les rapports d'activités produits trimestriellement donnent une idée des réalisations mais aussi des difficultés de mise en œuvre. En résumé, le niveau d'exécution a essentiellement consisté:

- pour la CSE du CNEDD, à entreprendre les activités relatives au suivi des composantes et à la capitalisation des expériences de LCD/GRN, mettre en place le processus de renforcement des capacités des points focaux ministériels et de la société civile, assurer le démarrage du volet loi & environnement et accompagner le processus de validation et d'adoption du PNEDD et du PAN-LCD/GRN et mettre en œuvre une stratégie de communication environnementale.
- pour les antennes, à mettre en place un cadre de concertation des intervenants, réaliser des diagnostics villageois, conduire les études complémentaires, entreprendre des actions pilotes en direction des communautés, et assurer la formation du personnel et des populations;

- pour la composante "Eau & Développement Durable", à mettre au point une stratégie de concertation entre les utilisateurs des ressources en eau du Liptako-Gourma par l'organisation de foras cantonaux, élaborer une version simplifiée en Français et en Zarma, du Régime de l'eau ainsi qu'un guide de l'animation en vue des actions d'IEC, réaliser des études relatives à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des infrastructures hydrauliques, à la connaissance de la qualité, des ressources et des besoins en eau du département de Tillabéry, la formation des cadres des DDRE et de la DRE, élaboration de l'atlas de l'UGE Liptako-Gourma et démarrage de la modélisation des aquifères stratégique du pays (Goulbi Maradi, Dallol Maouri, Tarka).

A ces premières réalisations, il convient d'ajouter une prise de conscience de l'ensemble des partenaires de l'importance du processus de décentralisation et de mise en oeuvre des textes du code rural (COFO) pour la gestion durable des ressources naturelles.

Objectif général de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours prévue en septembre 2001 aura pour objectif général de mesurer les progrès accomplis après deux années d'exécution du programme et de proposer un recentrage si nécessaire.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pertinence

2.1.1 Conception du DAP et intégration à la politique nationale (PNEDD)

1. Effectuer une relecture du cadre logique et en analyser la pertinence en terme de formulation, de chronogramme, de ressources disponibles et de cohérence entre les objectifs et les résultats.
2. Actualiser le rapport entre le programme et les priorités nationales en matière d'environnement.
3. Analyser la pertinence des activités par rapport aux résultats attendus.
4. Mettre en évidence les besoins de synergies et de complémentarité avec le PCLCP.

2.1.2. Bénéficiaires et groupes cibles

5. Analyser la validité de l'approche du programme en terme d'implication des bénéficiaires et des groupes cibles :

   - Partenaires institutionnels (l'administration et ses démembrements)
   - Secteur privé (les consultants et bureaux d'études)
   - Société civile (les ONG et associations)
   - Populations

2.1.3 Apports du PNUD et des agences coopérantes impliquées

6. La diversité des domaines concernant le DAP a conduit à associer plusieurs agences des Nations Unies, à savoir le PNUD, le DAES, le PNUE et l'OPS. Il convient d'en analyser la validité en terme d'apport au programme.

Performance

L'évaluation de la performance mettra l'accent sur les progrès réalisés relativement à l'atteinte des résultats attendus à court et à plus long terme.

2.2.1 Pilotage institutionnel

7. Evaluer la performance du dispositif de pilotage du programme et du CNEDD en tant qu'agence d'exécution et les apports des ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du DAP

2.2.2 Résultats enregistrés par objectif

Commenter le niveau d'avancement des principaux résultats du programme après deux ans de mise en œuvre.

Avancées et succès

2.3.1 Renforcement des fonctions stratégiques du CNEDD

8. Evaluer la capacité acquise par la CSE/C du CNEDD dans le domaine de la capitalisation des expériences les plus significatives en matière de LCD/GRN et les modalités de diffusion de cette information.
9. Evaluer les acquis enregistrés par le CNEDD dans ses attributions d'orientations des stratégies sectorielles vers plus de transversalité : information, sensibilisation et formation des acteurs de la société civile, animation et formation du comité interministériel impliqué dans la mise en place d'un cadre juridique adapté à une gestion durable de l'environnement.
10. Evaluer la stratégie de communication environnementale mise en œuvre par le CNEDD.
11. Evaluer la participation du Niger aux sessions des conventions internationales en terme de transfert technique et scientifique.

2.3.2 Développement d'actions pilotes communautaires de gestion durable des ressources naturelles à l'échelon local

12. Evaluer au niveau de chaque antenne, les modèles techniques de LCD/GRN mis en œuvre en terme de durabilité (coût, risque, efficacité et appropriation par les populations).
13. Analyser le processus de suivi-évaluation participatif des activités mis en place.
14. Le renforcement de la capacité organisationnelle des communautés de base utilisatrices des ressources naturelles constitue un enjeu essentiel pour la durabilité des résultats. L'opérationnalité des cadres de concertation mis en place sera évaluée en tenant compte de leur caractère récent.

2.3.3 Création des conditions d'une gestion décentralisée des ressources en eau, associant usagers, société civile et pouvoirs publics

15. Apprécier les avancées enregistrées en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre :
    - Au niveau du Liptako-Gourma, la participation des populations aux fora sur l'eau et aux actions d'IEC, la formation, la structuration et la reconnaissance juridique des comités de gestion des points d'eau constituent autant d'éléments d'une démarche exploratoire devant aboutir dans la perspective de la décentralisation et de la mise en œuvre du régime de l'eau, à la définition d'un concept innovant de gestion intégrée des ressources en eau qui pourra être généralisé aux autres unités de gestion de l'eau du pays.
    - Les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage des infrastructures hydrauliques constituent aussi un des enjeux essentiels résultant de la politique nationale en matière de décentralisation, de promotion du secteur privé et de bonne gouvernance.

16. Situer le niveau de renforcement des capacités conceptuelles et de maîtrise informatique (IRH/SIGNER et logiciels de modélisation des aquifères) par les cadres du MRE.
17. Évaluer les perspectives de durabilité de SIGNER, notamment en ce qui concerne son exploitation comme tableau de bord (atlas cartographique) des indicateurs d'impact des programmes et projets et/ou de développement humain, et son utilisation comme outil de planification et d'aide à la décision (ministères, organisations, projets).

2.3.4 Réduction de la pauvreté et complémentarité PNEDD & PCLCP

18. Dans le contexte du Niger, la gestion durable des ressources naturelles ne peut être dissociée de la lutte contre la pauvreté. Il est donc indispensable d'évaluer les impacts éventuels du programme sur le niveau de pauvreté et inversement, les facteurs limitant la durabilité des interventions qui sont imputables au niveau de pauvreté des populations bénéficiaires. Evaluer comment le programme y a contribué par ses interventions.
19. Dans le cadre du recentrage des DAP, Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) et Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté (PCLCP), dégager une proposition d'harmonisation des activités dans le sens d'aboutir à la convergence des deux programmes. Il s'agit de faire ressortir à la fois les domaines spécifiques à chaque DAP, la complémentarité et les synergies possibles, les avantages comparatifs de chaque programme en vue d'éviter certaines duplications et chevauchements constatés en particulier au niveau de l'Antenne de Bankilaré. Il sera nécessaire de distinguer d'une part les activités d'appui institutionnel (appui aux politiques et stratégies, GIRE/UGE) et d'autre part les activités des Antennes.

2.3.5 Place de la femme dans les prises de décisions

20. Si la place prépondérante des femmes dans l'utilisation des ressources naturelles est une évidence, leur implication dans les processus de décision concernant la gestion de celles-ci se heurte à un contexte culturel particulièrement difficile. La dimension genre a fait l'objet d'une attention particulière à tous les niveaux du partenariat entre le programme et les populations bénéficiaires. Les progrès atteints, fussent-ils encore modestes doivent être signalés ‘et évalués.

RESULTATS ATTENDUS DE L’EVALUATION

Description des points forts et points faibles du programme

21. Commenter pour les différents objectifs du programme les réussites et les faiblesses en faisant ressortir les facteurs de performance et/ou de blocage.

Recommandations

Sur la base des constats :

Emettre des recommandations opérationnelles destinées à valoriser d'une façon optimale les ressources disponibles jusqu'à la fin du programme**.**

Recommandations pour la formulation d'une nouvelle phase

22. Dégager les grands axes d'une nouvelle phase.

METHODOLOGIE

23. La mission aura à réaliser son travail sur base de la documentation existante, d'entretiens avec les principaux acteurs du programme et avec ses bénéficiaires et enfin de visites de terrain.

Etude de la bibliographie existante (rapports, documents et études)

24. Outre la base documentaire du DAP-PNEDD, la mission aura à sa disposition la documentation suivante:

- Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
- Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN)
- Document d'appui au PNEDD (NER/98/001/01/NEX)
- Document de politique sectorielle de l'eau
- Schéma directeur de l'eau
- Rapports trimestriels de bilan et de programmation (T4/1999, T1 à T4/2000, T1 à T3/2001) du DAP-PNEDD
- Bilan annuel 2000 du DAP-PNEDD
- Plan d'opérations 2001 du DAP-PNEDD
- Rapport de la revue tripartite n°1 du DAP-PNEDD de janvier 2001
- Rapports de suivi-évaluation
- Documents de capitalisation produits par la CSE/C du DAP-PNEDD

Entretiens avec le staff du programme

25. Outre le personnel du PNUD, du CNEDD et de la CAMO, la mission aura à discuter avec les équipes des deux antennes et de la composante "Gestion des eaux".

Entretiens avec les partenaires du programme

26. Le secrétariat exécutif du CNEDD (le SE, la CSE et l'unité "Eau & Développement Durable), la Direction des Ressources en Eau du MRE, le ME/LCD, le Ministère du plan, le GAP, le secrétariat permanent du code rural sont les principaux partenaires institutionnels du DAP.
27. La cellule de liaison du DAP-PCLCP et les équipes des antennes de Zinder et Bankilaré.
28. Les organes déconcentrés de l'état, les bureaux d'études et ONG constituent la cheville ouvrière du programme sur le terrain.
29. Organes de coordination sous-régionale, des cadres de concertation des intervenants au niveau des deux zones d'intervention existent et regroupent outre les autorités administratives et coutumières, les différents représentants des projets et de la société civile.

Entretiens avec les bénéficiaires et visite des réalisations

30. Le DAP a suscité la mise en place de cadres de concertation destinés aux utilisateurs des ressources naturelles (au niveau de Téra-Nord et de la Haute Tarka) et de comités villageois de gestion des ressources naturelles à l'échelle des terroirs (CVGRN). Au sein de ces différentes structures, les femmes sont représentées de façon significative. La mission aura également à faire des visites de terrain.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE L'EVALUATION

31. L'équipe comprendra :
    - un(e) représentant du PNUD, expert international, chef de mission, agro-forestier avec une grande expérience dans le domaine de la gestion communautaire des ressources naturelles (l'eau y compris) en Afrique sahélienne et plus spécifiquement au Niger ayant une bonne maîtrise des processus de gestion décentralisée des ressources naturelles en cours,
    - un représentant du DAES, spécialiste en gestion intégrée des ressources en eau (GIRE),

- un représentant du Gouvernement, expert en renforcement des capacités institutionnelles, possédant des connaissances en communication, en renforcement des capacités de la société civile et des organisations de base impliquées dans la gestion des ressources naturelles,
- Un représentant de l'UNSO, consultant national, socio-économiste ayant une expérience confirmée des programmes de GRN au Sahel.

DUREE DE LA MISSION ET REPORTAGE

32. La mission séjournera quatre semaines au Niger. Elle se rendra dans les Antennes et s'entretiendra à Niamey avec les responsables des principales structures impliquées dans la mise en œuvre du programme.
33. Un rapport présentant les principales observations et recommandations sera présenté lors d'une séance de debriefing avant le départ des consultants.
34. Le rapport final d'évaluation sera transmis au PNUD au plus tard 15 jours après la fin de la mission pour observations et commentaires.

COUT DE L'EVALUATION

35. Les frais prévus pour l'évaluation sont les suivants :

Frais missions	PNUD (siège)	=	15.000 $
"	" DAES	=	2.500 $
"	" Représentant Gouvernement	=	2.500 $ (frais de déplacement)
"	" Représentant de l'UNSO	=	p.m.

ANNEXE 2

ITINERAIRE SUIVI PAR LA MISSION D'EVALUATION A MI-PARCOURS DU DAP – PNEDD

Date	**Départ**	**Arrivée**	Date
		Niamey	10 octobre 2001
13 octobre 2001	Niamey	Téra	13 octobre 2001
13 octobre 2001	Téra	Bankilaré	13 octobre 2001
14 octobre 2001	Bankilaré	Wézébangou	14 octobre 2001
14 octobre 2001	Wézébangou	Kolman	14 octobre 2001
14 octobre 2001	Kolman	Bankilaré	14 octobre 2001
15 octobre 2001	Bankilaré	Alamboulé	15 octobre 2001
15 octobre 2001	Alamboulé	Bankilaré	15 octobre 2001
15 octobre 2001	Bankilaré	Ngari	15 octobre 2001
15 octobre 2001	Ngari	Bankilaré	15 octobre 2001
16 octobre 2001	Bankilaré	Abuja, Bimbilmé, Tondikoiria	16 octobre 2001
16 octobre 2001	Tondikoiria	Abuja, Ingui (mare), Bankilaré	16 octobre 2001
17 octobre 2001	Bankilaré	Téra	17 octobre 2001
18 octobre 2001	Téra	Tillabéri, Niamey	18 octobre 2001
20 octobre 2001	Niamey	Gazaoua, Mayahi	20 octobre 2001
21 octobre 2001	Mayahi	Kananbakaché, Tessaoua, Zinder	21 octobre 2001
22 octobre 2001	Zinder	Belbédji	22 octobre 2001
23 octobre 2001	Belbédji	Eldawèye	23 octobre 2001
23 octobre 2001	Edawèye	Bankilaré, Samia, Bankilaré	23 octobre 2001
24 octobre 2001	Bankilaré	Kotta, Tanout, Baksiraba, Tanout	24 octobre 2001
24 octobre 2001	Tanout	Kellé-Kellé , Tanout	24 octobre 2001
25 octobre 2001	Tanout	Belbédji, Zinder	25 octobre 2001
28 octobre 2001	Zinder	Niamey	28 octobre 2001
11 nov. 2001	Niamey		

ANNEXE 3

Liste des personnes rencontrées

Réunions de travail, sites de réalisation visités, organisations et personnes rencontrées par la mission d'évaluation à mi-parcours du DAP – PNEDD

11-10- 2001. Réunion restreinte de briefing avec le Représentant Résident du PNUD
11-10-2001. Réunion générale de briefing par le Représentant Résident du PNUD et présentation du DAP-PCLCP et du DAP-PNEDD :

Halidou Badjé	PCLCP
Coulbaly Yacouba	PCLCP
Abdou Ousmane	PCLCP
Abdou Hima	Conseiller au Cabinet du Premier Ministre
Solange Degbey	PNUD
Aïssa Riba	PNUD
Steven Ursino	PNUD
Salissou Moussa	PNUD
Ibrahim Djibo	DPP/MF/E
Toudjani Alou Ibrahim	Consultant National / PCLCP
Chalare Abdoulaye	Consultant National / PCLCP
Rene Grojean	Consultant chef de mission / PCLCP
Koure Aliou	Consultant DAES / PNEDD
Sabou Ibrahim	Consultant UNSO / PNEDD
Janvier Y. Capo-Chichi	Consultant chef de mission PNEDD
Younoussa Seybou	Coordonnateur DAP-PNEDD
Roulette Guy	CTI / DAP - PNEDD

12-10-2001. Réunion avec le Secrétaire Général et les cadres du MHE à Niamey
12-10-2001. Réunion avec le Comité interministériel chargé de la supervision de l'élaboration des textes d'application de la loi-cadre sur l'environnement
13-10-2001. Entretien avec le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Téra (Tillabéri)
13-10-2001. Entretien avec le Chef de Poste Administratif de Bankilaré (Téra)
13-10-2001. Entretien avec le Chef du Groupement Tinguéréguédech (Bankilaré)
13-10-2001. Présentation des activités de l'Antenne DAP-PNEDD Téra Nord (Bankilaré) en présence de l'équipe du projet :

Mamoudou Ali	Technicien formateur, Animateur
Madina Oumarou	Technicien formateur, Animateur
Mohamed Issifou	Technicien formateur, Animateur
Hassane Issa	Technicien formateur, Animateur

14-10-2001. Visite de l'équipe et installations de la Radio Rurale Gomni de Bankilaré
14-10-2001. Visite au chef de village de Wézébangou
14-10-2001. Visites de terrain dans la ***«Zone Vallée du Gouroual»***. Visite des sites de CES/DRS, élagage amélioré et fixation de dune sur le terroir de Wézébangou
14-10-2001. Réunion de travail, en séance publique, avec le Cadre de concertation du Goroual et le CV/GRN de Kolman (public de près de 60 personnes dont 25 femmes)
14-10-2001. Réunion de synthèse des visites de terrain de la ***«Zone Vallée du Gouroual»***
15-10-2001. Réunion de travail à Bankilaré entre les deux missions d'évaluation PCLCP et PNEDD avec les équipes des deux antennes (PLCLCP et DAP-PNEDD)
15-10-2001. Réunion de restitution regroupant les deux missions d'évaluation, les deux équipes d'antenne, les chefs traditionnels, les ONG (Tartite, Timidria, Acopc, Alher) le chef d'équipe de la Radio Rurale, les chefs des services techniques, le Chef de P. Administratif
15-10-2001. Visites de terrain dans la ***«Zone des mares»***. Visite du village centre Alamboulé (opération foyers améliorés), de la mare Alamboulé (pêche), de sites de traitement de koris, d'appiculture (visite d'une ruche récemment installée)

15-10-2001. Entretien avec le gestionnaire VNU et collecte documentaire (rapports d'activités des TF sur les sites visités, rapports sur les coûts des réalisations visitées)
15-10-2001. Réunion avec le Comité de contruction du barrage de la mare de Ngari (sur 30 présents 12 femmes dont certaines bénéficient de l'opération reconstitution ducheptel)
15-10-2001. Réunion de synthèse des visites dans la ***«Zone des mares»***

16-10-2001. Visites de terrain dans la ***«Zone Vallée du Fleuve».*** Visites , sur les terroirs Abuja, Bimbilmé et Tondikoiria, des sites de régénération naturelle, de défrichement amélioré, de culture de contre-saison, entretien avec les femmes formées pour la promotion de foyers améliorés, entretien public avec le CV/GRN Abuja en présence du Chef de village
16-10-2001. Réunion de travail avec le Comité de gestion de la Radio Rurale Gomni de Bankilaré (Membres de l'Association fondatrice Alher et producteurs)
16-10-2001. Réunion de travail avec les agents de terrain (Techniciens Formateurs) de l'Antenne PNEDD Téra Nord (Bankilaré) sur les perspectives d'harmonisation des activités des deux Antennes (PCLCP / PNEDD)
17-10-2001. Réunion de travail avec l'Unité de Gestion de l'Eau à Téra et visite du barrage de Téra

17-10-2001. Réunion de travail avec la Commission Foncière de Téra
18-10-2001. Réunion de travail avec les cadres de la Direction Régionale des Ressources Hydrauliques et des gestionnaires du SIGNER régional de Tillabéri
18-10-2001. Réunion de travail avec le Conseil Régional Environnement et Développement Durable (CREDD) de Tillabéri
19-10-2001. Réunion avec le Secrétariat Exécutif du CNEDD (Conseil National Environnement et Développement Durable) à Niamey
19-10-2001. Visite de l'Unité Technique d'Appui (Système d'information sur l'environnement) à la Direction de l'Environnement (MHE) à Niamey
19-10-2001. Visite du SIGNER (Système d'Information Géographique du Niger) à la Direction de l'Hydraulique (MHE) à Niamey
19-10-2001. Réunion de travail avec le Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre, Secrétaire Permanent du DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté)
21-10-2001. Réunion de travail avec les cadres du PADL-M (Projet d'Appui au Développement Local de Mayahi) et le Secrétaire Permanent de la Commission Foncière
21-10-2001. Réunion de travail avec le Conseil Précommunal de Mayahi (Canton Mayahi)
21-10-2001. Réunion de travail des deux missions d'évaluation avec l'équipe du PADL-M
22-10-2001. Visite au Secrétaire Général de la Préfecture de Zinder
22-10-2001. Réunion de travail avec le Chef de Poste de Belbédji
22-10-2001. Réunion de travail avec l'équipe de l'Antenne DAP-PNEDD de la Haute Tarka. Présentation des activités de l'AHT (Antenne Haute Tarka)
22-10-2001. Réunion de travail avec les agents de terrain (TF) de l'Antenne Haute Tarka:

Habou Elhadji Illia	Ingénieur des Techniques forestières
Guetche Yahaya	Ingénieur forestier
Assalam Egi	Agent de maintenance hydraulique
Maman Malam Sofiani	Agent technique du Génie Rural
Mahaman Elh. Moussa	Agent technique d'élevage
Hadiza Saad	Agent d'alphabétisation

23-10-2001. Entretien avec le comité de gestion et visite de la Radio Zumunta de Belbédji
23-10-2001. Réunion de travail, en séance publique (27 femmes sur 63 personnes présentes) avec les organisations locales de gestion (SLG, CV/GRN, CIV/GRN, CC/GRN) du massif forestier Eldawèye exploité par 14 villages et tribus
23-10-2001. Visite du massif forestier Eldawèye (abornement biologique des limites, mares en projet de creusage, ensemencement d'herbacés)
23-10-2001. Visite du site de récupération de glacis (60 ha) et de la mare de Samia objet d'un projet de creusage pour augmenter la retenue d'eau
23-10-2001. Réunion de travail, en séance publique, avec le Groupement Féminin et le CV/GRN de Samia (travaux de récupération, creusage de la mare, embouche, APP)

23-10-2001. Réunion de travail avec le gestionnaire et le comptable de l'Antenne Tarka Nord
24-10-2001. Réunion de travail, en séance publique, avec le Groupement Féminin et le CIV/GRN de Kotta (présentation de la gestion du massif forestier de Kotta)
24-10-2001. Visite du massif forestier de Kotta (abornement biologique des limites)

24-10-2001. Visites de terrain à Baksiraba: mini-barrage de retenue d'eau en gabions en construction à Baksiraba (60 femmes et 25 hommes travaillent sur le site, avec un appui «food for work» PAM), site de récupération de glacis en amont du barrage
24-10-2001. Visite de terrain à Kellé-Kellé : site de traitement antiérosif par tranchées (22. 39 ha / 6 383 tranchées) pour restaurer le couvert végétal et ralentir les transports d'éléments sur les versants des collines au Nord-Est du village (appui «food for work» PAM)
24-10-2001. Réunion publique avec le Groupement Féminin et CIV/GRN de Kellé-Kellé
24-10-2001. Entretien individuel avec Mme Absatou Brazaky, sociologue et M. Danbaria Soumaïla Coordonnateur de l'AHT: organisation du travail de terrain, rapports d'activité, déficit de communication, partenariat amorcé avec PADL Mayahi et PCLCP de Zinder
25-10-2001. Réunion de travail avec la COFO de Tanout présidée par le Sous-Préfet adjoint
25-10-2001. Réunion de travail avec le Cadre de concertation GRN de Belbédji (appui politique aux activités GRN, aménagement des mares permanentes, organisations de gestion du bois rural au Nord du PA de Belbédji)
25-10-2001. Réunion de travail à Belbédji des deux missions d'évaluation avec l'équipe de l'AHT : renforcer le partenariat entre projets amorcé par les équipes de terrain
26-10-2001. Réunion de travail à Zinder avec le PCLCP Zinder et l'équipe de l'ATH : examen des des synergies actuelles et des opportunités de partenariat
26-10-2001. Réunion de restitution avec l'équipe de l'Antenne Haute Tarka (AHT)
27-10-2001. Synthèses individuelles des membres de la mission sur l'Antenne Haute Tarka
28-10-2001. Voyage de retour à Niamey
29-10-2001. Réunion avec M. Eddy Andreoni , Coopération Italienne (chef de file LCD)
29-10-2001. Réunion avec la Mission Résidente de l'UICN à Niamey:

M. Arzika Maman Sani	Chef de Mission UICN
M. Modibo Oumarou	Chargé du Projet «Guiguigna»

29-10-2001. Réunion de travail avec l'équipe nationale du PCLCP de Niamey:

M. Halidou Badjé	Coordonnateur PCLCP
M. Coulibaly Yacouba	Assistant au Coordonnateur
M. Abdou Ousmane	VNU national PCLCP
M. Saïdou Abdou	VNU national PCLCP

30-10-2001. Entretien avec M. Christophe Besacier, Coopération Française
30-10-2001. Entretien avec M. Jan Schmeitz, Directeur SNV Niger
30-10-2001. Réunion de travail à la Banque Mondiale à Niamey:

Geoffrey Bergen	Représentant résident
Amadou Alhassane	Chargé de programme

30-10-2001. Entretien avec Mme Marie-Florence Astouin, Union Européenne
30-10-2001. Entretien avec M. Bernard G. Jacques, Représentant résident de la FAO
30-10-2001. Entretien avec Mme Latifa Maï Moussa, Coopération Danoise
30-10-2001. Entretien avec M. Bâ, Coopération Suisse
31-10-2001. Réunion de travail au PGRN:

M. Idé Tahirou	Coordonnateur du PGRN
M. Atahirou Karbo	Chargé du suivi écologique / SIRN

31-10-2001. Visite du laboratoire de lGNN entretien avec les cadres de direction
31-10-2001. Entretien individuel avec les cellules et cadres CAMO / DAP-PNEDD
01-11-2001. Entretien avec les représentants des associations et ONG nationales
01-11-2001. Réunion de travail avec la mission UNSO (M. Goumandakoye et M. Traoré)
02-11-2001. Entretien avec Mme Pascale Junker, Représentante chef de projet, Agence Luxembourgeoise pour la Coopération au Développement
02-11-2001. Réunion de debriefing avec la CAMO au DAP-PNEDD
05-11-2001. Participation à la réunion de debriefing de la mission UNSO.

ANNEXE 4

Liste de la documentation examinée

1. Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD).
2. Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN).
3. Document d'Appui au PNEDD/Projet NER/98/001/01/NEX.
4. Politiques et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement.
5. Schéma Directeur de l'Eau.
6. Rapports d'activités trimestriels (T499 à T3-2001) : 8
7. Rapport annuel de programme (RAP. 1999-2001).
8. Plan d'opération 2001.
9. Bilan des activités septembre 1999 à septembre 2001.
10. Rapport revue tripartite 2000.
11. Rapport trimestriel Cabinet Nazari/Volet textes Loi-cadre/environnement et conventions poste Rio.3.
12. Plan d'opération sur 3 ans du DAP/PNEDD.
13. Cadre logique DAP/PNEDD.
14. Etude cartographique Haute Tarka.
15. DAP/Pauvreté/PNUD.
16. Cadre de Coopération du Pays (CCP).
17. Revue du Programme du PNUD (Rapport de la mission et celui de l'atelier de restitution).
18. Rapport d'audit et de suivi.
19. CCA.
20. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).
21. Document de Déclaration de la Politique Générale.
22. COMP.
23. Cadre de Résultats Stratégiques du Bureau (CRS).
24. Document de Stratégie sur la Lutte Contre la Désertification de l'Italie.
25. Document d'orientation du Programme intégré d'appui au développement des zones sèches en Afrique et au Moyen Orient de l'UNSO.

ANNEXE 5

Chronologie des événements marquants du Projet NER/98/001/01/NEX

Août 1999 : Recrutement Personnel

Experts Nationaux :
1 Coordonnateur National : Ingénieur des Eaux et Forêts de classe Principale
1 Coordonnateur Antenne Téra-Nord : Ingénieur Agronome Pastoraliste
1 Coordonnateur Antenne Haute-Tarka : Ingénieur des Eaux et Forêts
1 Responsable composante Eau.D.D. : Ingénieur Hydrologue
1 Expert Responsable Sui-Evaluation/Capitalisation : Ingénieur des Eaux et Forêts
1 Expert Hydraulicien Informaticien (EDD)
1 Analyse Programmeur (EDD)
1 Sociologue (Haute-Tarka)

Personnel d'Appui :
1 Documentaliste
1 Gestionnaire
2 Comptables
1 Assistante Administrative
1 Secrétaire de Direction
Chauffeurs

Personnel International : 1 Expert Hydro-géologue

2 Juin 1999 : Signature Protocole d'Accord PNUD-Gouvernement

Septembre 1999 : Elaboration programme de travail Octobre-Décembre 1999 et plan de travail année 2000

Octobre 1999 : 1ère Avance de fonds du PNUD

Novembre 1999 :

Recrutement de 10 Techniciens Formateurs :
Bakilaré : 4
Bélbédji : 6

Recrutement 2 VNU Gestionnaire (Bankilaré et Bélbédji)

Décembre 1999 : Atelier de lancement Antenne Téra-Nord et 1er forum de l'eau

Janvier 2000 : Atelier de lancement Antenne Haute-Tarka

Février 2000 : Forums cantonaux de l'eau

Mars 2000 : Identification villages pilotes, diagnostics participatifs

Atelier de capitalisation des expériences
Recrutement Conseiller International
Lancement bulletin trimestriel Info PNEDD

	Etudes Thématiques
Mai 2000 :	Transfert officiel de SIGNER au Ministère de l'Hydraulique
Avril 2000 :	Adoption du PNEDD par le Gouvernement
Juillet 2000 :	Recrutement VNU National Eau
Oct.-Déc. 2000 :	Cadre logique DAP reformulé Plan d'opération 2001 élaboré Revue des programmes du PNUD au Niger
Janvier 2001 :	Réunion Tripartite du Programme à Zinder
Avril 2001 :	Audit Financier du Programme Forum des utilisateurs de la Haute-Tarka
Mai 2001 :	Réunion de la table ronde sectorielle sur l'eau et l'assainissement et installation COFO/Téra
Juillet-Août 2001 :	Installation-Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD) de Tillabéry et Zinder
Septembre 2001 :	Evaluation campagne et installation COFO de Tanout.

ANNEXE 7

Principaux produits générés dans le cadre de la Cellule Suivi-Evaluation Capitalisation

I. ETUDES ET DOCUMENTS DE CAPITALISATION :

1. Répertoire des projets de gestion des ressources naturelles dans le Département de Tillabery ;
2. Répertoire des ONG et associations dans le Département de Tillabery ;
3. Document de capitalisation sur la *Sida cordifolia ;*
4. Document de capitalisation sur la jacinthe d'eau ;
5. Document de capitalisation sur le défrichement amélioré et la protection de la régénération naturelle dans les champs ;
6. Document de capitalisation de l'application du genre dans les projets de gestion des ressources naturelles ;
7. Document de capitalisation des expériences en matière de partenariat dans les projets de gestion des ressources naturelles ;
8. Document de capitalisation des expériences des cadres de concertation ;
9. Document de capitalisation sur les textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles « **Droits et obligations des populations** » ;
10. Document de capitalisation sur les expériences du Niger en matière de pêche et de pisciculture.

II. APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DU CNEDD EN MATIERE DE COMMUNICATION :

1. Edition d'un bulletin trimestriel d'information sur le CNEDD « INFO-PNEDD » : 7 N° édités et diffusés

2. Mise en place d'une base documentaire comprenant 4000 références bibliographiques et 426 documents de référence collectés

3. Mise en place du site web du CNEDD

III . APPUI A LA CELLULE SUIVI-EVALUATION DU CNEDD :

1. Etude sur les attributions la cellule suivi évaluation/ capitalisation du CNEDD et proposition d'un système de suivi évaluation ;
2. Document de réflexion sur les expériences du Burkina Faso en matière de suivi évaluation capitalisation (CONAGESE) ;

3. Rapport de synthèse de l'atelier préparatoire de la mise en place d'un système de suivi d'impact du Plan d'Action National du Lutte Contre la Désertification et de Gestion des ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN) ;

4. Document de synthèse de l'atelier National et actes de l'atelier sur le suivi- évaluation du PAN/LCD/GRN.

5. Elaboration d'un plan d'action sur la mise en œuvre du suivi évaluation du PAN ;

6. Rapport de l'atelier international sur l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement .

IV. APPUI AU SUIVI-EVALUATION DES ANTENNES :

1. Relecture du cadre logique (coordination CSE)
2. Elaboration du plan d'opération 2001 (Coordination CSE)
3. Elaboration des outils de suivi des activités des antennes
4. Mise en place d'une base de données de suivi des activités des antennes.

ANNEXE 8

Suivi des Recommandations de la réunion tripartite
État global de mise en œuvre des recommandations de la 1ère tripartite du DAP-PNEDD

Constats & contraintes	Recommandations émises	État global d'avancement
	Objectif 1	
1. Absence de lignes budgétaires pour certaines activités décrites dans le DAP : Décentralisation du CNEDD, renforcement des capacités de la société civile et capitalisation.	Mobiliser des ressources additionnelles.	→ Mobilisation de 37.000$ sur fonds UNSO : III. Appui à la décentralisation du CNEDD et popularisation du PAN-LCD/GRN : 17.679$. 2 CREDD installés à Tillabéri et Zinder. IV. Formation de 40 ONG : 6.000$. V. Études de capitalisation : 11.191$. 2 études en cours. VI. Voyage d'étude au BKF : 3.691$. 2 participants de la CSE/Capitalisation du CNEDD. VII. Formation des cadres CNEDD : 2.130$. 1 conseiller en formation au BKF. → Transfert de 1.500$ de la communication à l'appui aux ONG.
2. Insuffisance dans la coordination stratégique des activités environnementales par la cellule suivi-évaluation (CSE/CNEDD)	Définir les attributions des unités du CNEDD dont celles de la CSE (CN & BOM) et ses rapports avec le DAP – Définir les indicateurs de suivi de ses activités (CSE).	VIII. Étude sur les attributions de la CSE-Capitalisation et les indicateurs de suivi-évaluation réalisée. IX. Étude sur la définition des attributions des différentes unités du SE/CNEDD non démarrée (BOM).
3. Mobilisation de l'expertise du PNUE dans le cadre du volet Loi-environnement non réalisée dans le cadre de la normalisation, et de l'enrichissement des réflexions par l'expérience des pays de la sous-région.	Confirmer la disponibilité du PNUE à respecter les engagements pris. Le cas échéant, négocier avec une autre agence (FAO,OPS).	X. Mission de supervision du PNUE réalisée du 7 au 11/6. XI. Chronogramme d'intervention du PNUE formulé. XII. Lettre d'accord toujours pas signée. XIII. Appui du PNUE non assuré.
4. La programmation des ressources financières ne permet pas d'associer de façon optimale (complémentarité et transfert de connaissance), l'expertise internationale à l'expertise nationale comme prévu dans le DAP.	Élaborer une proposition de révision de la lettre d'accord avec l'OPS en vue de réaliser les consultations internationales en binôme avec des experts nationaux.	XIV. Lettre d'accord révisée et binômes (CI/CN) constitués. XV. Mission OPS en juin. XVI. La mobilisation effective des CI a débuté à la mi-août 2001 (pastoraliste) XVII. CI en suivi-évaluation (identifié), communication (non identifié), foncier rural (non identifié).
5. Complémentarité et synergie avec le Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté. 6. Nécessité de réaliser l'évaluation à mi-parcours en 2001	Reformuler les cadres logiques des deux DAP Programmer les interventions sur le terrain de façon concertée Harmoniser les systèmes de suivi-évaluation et d'approche participative.	XVIII. Cadre logique du DAP-PNEDD reformulé en terme d'indicateurs d'impact et de performance. XIX. Le caractère pilote du DAP-PNEDD ne permet pas une harmonisation du suivi-évaluation avec celui du DAP-PCLCP. XX. Programmation des antennes concertée à Bankilaré, mais plus difficile à Belbéji vu l'éloignement, les zones d'intervention distinctes et le décalage dans la programmation des P.O. XXI. Élaboration concertée des TDR des deux évaluations à mi-parcours.

État global de mise en œuvre des recommandations de la 1ère tripartite du DAP-PNEDD

Constats	Recommandations	Niveau d'avancement
	Objectif 2	
7. Insuffisance des ressources pour l'appui aux commissions foncières (COFO) de Téra & Tanout : 2.000$/an prévu pour le fonctionnement au lieu de 30.000$/an de besoins pour la phase d'implantation : investissements, formation et fonctionnement).	Suivre les requêtes de financement transmises à Capacité 21 et à la Coopération luxembourgeoise. Si les requêtes ne sont pas acceptées, entreprendre une révision budgétaire au niveau du DAP.	→ Mobilisation de 25.000$ sur fonds UNSO : XXII. 8.000$ pour la mise en place et la formation des membres des COFO de Téra & Tanout XXIII. 2.000$ pour la mise en place du cadre de concertation des utilisateurs des ressources naturelles du Téra-Nord et 7.000$ pour celui de la Haute Tarka. → Transfert de 10.000$ de l'objectif 1 à l'objectif 2 (COFO de Tanout). → Renouvellement de la requête de financement des COFO au Directeur de la Coopération Luxembourgeoise. → Pas de suite pour la requête adressée à Capacité 21.
8. Absence de fonds de contrepartie.	Libérer les fonds de contrepartie 2001 en relation avec les M. Plan & M. Finances	→ Les fonds de contrepartie au titre du budget d'investissement de l'Etat n'ont pas été libérés.
	Objectif 3	
9. Insuffisance de crédits pour le programme IEC du volet Eau en vue de la formation des communautés de base. 10. Programme de supervision du DAES non mis en œuvre.	Impliquer le DAES dans la recherche de solutions et développer les missions de supervision de ce dernier.	XXIV. Deux missions d'appui du DAES dont une à l'occasion de la table ronde sectorielle sur l'eau et l'assainissement. XXV. Remaniement budgétaire effectué. XXVI. Révision de 50% des objectifs du programme d'IEC. XXVII. Recrutement de 4 animateurs et de 4 motos supplémentaires.
11. Absence de ressources au niveau du volet Eau pour mener des activités de levier dans le Liptako-Gourma (investissements pour les infrastructures hydrauliques) là où le DAP-PCLCP n'intervient pas.	Développer la complémentarité avec les autres programmes et/ou partenaires.	XXVIII. Les actions d'IEC démarreront au niveau des villages de concentration des DAP-PCLCP et CADELT. XXIX. Ailleurs, les actions d'IEC cibleront les villages bénéficiant déjà d'infrastructures hydrauliques.
12. Pérennisation de l'outil « SIGNER » dans la perspective de l'après projet.	Étudier la faisabilité pour le service IRH/SIGNER de réaliser des prestations de service (régie de recettes) et développer le marketing pour la vente des produits SIGNER (cartes et atlas). Commanditer une étude pour définir les modalités de pérennisation de l'outil.	XXX. Recommandations pour la pérennisation de SIGNER émises dans le cadre de l'évaluation de 10 ans d'appui du PNUD au MRE (août & septembre 2001). XXXI. TDR élaboré pour la réalisation d'une étude de pérennisation.

ANNEXE 9

Plan d'Action de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Audit 2000 des Programmes-Cadres Projet NER 98/001/01/NEX

Constats	Recommandations	Actions à prendre	Délais	Responsabilités	Etat de mise en œuvre
1. Absence d'un logiciel de gestion financière	- Lancer la consultation en vue de la conception, l'installation et la formation des programmes cadres dans l'utilisation d'un logiciel de gestion financière	- Préparer l'avis d'insertion et procéder au recrutement d'un cabinet	Août 2001	MP	Examen de 2 logiciels dont un répond passablement à nos attentes. Les pourparlers sont en cours pour le paramétrer a nos besoins.
2. Absence d'un manuel de procédures de gestion	- Finaliser le manuel des procédures NEX préparé et amendé par les programmes cadres	- Relancer le PNUD	Juillet 2001	MP	
3. Absence de numéros des pièces comptables sur les journaux de décaissements	- Insérer dans les journaux de décaissements les numéros des pièces comptables	- Améliorer la tenue des registres comptables en mentionnant les références des pièces comptables	Immédiatement	Equipe du projet	Intégration des numéros des pièces à partir des journaux d'avril 2001
4. Absence de bons de demande pour les dépenses effectuées sur la caisse.	- Etablir de bon de demande pour tout achat en se conformant aux dispositions du manuel	- Application des procédures en matière d'acquisition des biens et services	Immédiatement	Equipe du projet	Etablissement systématique de bons de demande sauf pour le remboursement des frais de péages routiers
5. Dérogations aux procédures d'achat concernant certaines dépenses effectuées	- Se conformer aux dispositions du manuel concernant les achats	- Application des procédures en matière d'acquisition des biens et services	Immédiatement	CAMO/Antennes	Après l'audit, toutes les dépenses en appui aux structures indépendantes au programme se font conformément aux procédures
	- Poursuivre la formation sur la gestion administrative	- Organiser des sessions de recyclage dans le cadre de la gestion administrative	Juillet 2001	MP	
6. Absence de contrôle inopiné de la petite caisse à la CAMO	- Effectuer des contrôles inopinés de la caisse - Etablir des PV de contrôles à l'issue de chaque contrôle	- Organiser des contrôles inopinés et établir à l'issue de chaque contrôle un P.V signé par toutes les parties	Immédiatement	Gestionnaires	Les P.V de prise de caisse sont établis mensuellement
7. Insuffisance du plafond de la petite caisse à Belbédji et Bankilaré	- Relever le plafond de la petite caisse à 300.000 F CFA au niveau des deux antennes	- Ecrire une correspondance en vue de relever le seuil de la petite caisse à Belbédji et à Bankilaré	Immédiatement	CAMO	Nous attendions l'autorisation de l'UNEX ou du PNUD pour le relèvement de ce plafond

8. Inobservation de l'obligation de retenues BIC de 5 % sur les montants des factures des fournisseurs n'étant pas inscrits au réel	- Procéder au prélèvement des retenues sur les factures des fournisseurs non inscrits au réel	- Appliquer les dispositions réglementaires	Immédiatement	CAMO/Antennes	Le prélèvement est effectué au niveau des 2 antennes. Au niveau de la camo, compte tenu de la surcharge du gestionnaire, les achats se font autant que faire se peut auprès des structures imposées au réel .
9. La non déclaration en fin d'année des revenus versés par le programme	- Procéder à la déclaration des revenus versés à la fin de chaque année	- Transmettre à la fin de chaque année la déclaration des revenus à la Cour	Décembre 2001	CAMO	
10. Retard dans le dépôt des rapports financiers et le déblocage des fonds	- Transmettre les rapports financiers au PNUD dans le délai réglementaire	- Déposer au PNUD l'avance de fonds dans le délai	Immédiatement	CAMO	Les réunions de bilans et programmation sont tenues avant la fin du trimestre pour éviter tout retard.
	- Débloquer les avances à temps	- Diligenter l'examen de l'avance de fonds	Immédiatement	PNUD	
11. Insuffisance dans le suivi de la gestion du parc auto	- Se conformer aux dispositions du manuel concernant la gestion du parc auto	- Poursuivre le recyclage des cadres des programmes	Juillet 2001	MP	
12. Insuffisance dans le remplissage du carnet de bord	- Poursuivre le recyclage sur la gestion administrative	- Organiser des sessions de recyclage sur le tas	Août 2001	MP	Une sensible amélioration a été enregistrée dans la tenue des feuille journalière de route
13. L'absence d'inventaire physique des immobilisations	- Procéder à l'inventaire physique des immobilisations	- Entreprendre au moins une fois l'an un inventaire physique des immobilisations	Immédiatement	CAMO/Antennes	L'antenne de bankilaré est à jour. La camo a transmis pour confirmation à chaque bénéficiaire l'affectation des équipements qui lui sont imputés
14. Le manque de retour des informations sur les achats effectués par la CAMO pour les antennes	- Transmettre aux antennes les copies des justifications des achats effectués à leur profit	- Faire copie aux antennes de toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées à leur profit	Immédiatement	CAMO	Action non encore réalisée
15. Etablir les bons de demande	- Etablir des bons de demande pour tous les achats effectués par le programme	- Appliquer les procédures en matière d'acquisition de biens et services	Immédiatement	CAMO/Antennes	L'établissement de bon de demande a été systématisé depuis l'audit.

ANNEXE 10

Appui du DAP/PNEDD au CNEDD

1- Véhicule n°05210 ITRN8 mis à disposition

1.1 Consommation hebdomadaire en carburant de 25 000 en bons valeurs
1.2 Entretien et réparation du véhicule

2-Communication

2.1 Réseau téléphonique du cnedd : 1 900 000 FCFA
2.2 Réseau internet : 667 820 FCFa
2.3 Connexion à la station MERCURE UTA : 1 640 955 FCFA
2.4 Formation du personnel en Internet et Intranet : 760 000 FCFA
2.5 Consommation de 2 lignes téléphoniques (fax et téléphone)

Sous total **4 968 775**

3-Fonds d'appui

3.1 En l'an 2000 la somme de : 2 514 000 FCFA
3.2 En l'an 2001 la somme de :2 104 000 FCFA et il reste à débloquer 1 000 000 FCFA

Sous total **5 618 000**

4-Equipements

4.1 Un ordinateur portable : 1225 000 FCFA
4.2 Un fax multi fonction : 308 749 FCFA
43 Quatre (4) ordinateurs avec imprimantes dont 2 pour les ONG et 2 pour les CREDD de Zinder et Tillabéry pour : 4 831 152 FCFA

Sous total **6 364 901**

5-Missions

5.1 Un conseiller CNEDD à Libreville : 1 116 000 FCFA
5.2 Conseillers CNEDD Festival de Maradi :1 301 992 FCFA
5.3 Complément frais SE à Bonn et Montréal :927 481 FCFA

Sous total **3 345 473**

6-Ateliers et Forums

6.1 Contribution au forum validation PAN LCD : 2 470 000 FCFA
6.2 Contribution à l'édition du document .PAN LCD : 3 000 000 FCFA
6.3 Reproduction document Fonds National de l'Environnement : 997 500 FCFA

Sous total **6 467 500**

N.B : ces appuis directs viennent compléter les activités menées dans le cadre du renforcement des fonctions stratégiques du CNEDD (Suivi-évaluation/Capitalisation, lois et Conventions)

ANNEXE 11

STRATEGIE D'APPUI AU PROCESSUS DE CAPITALISAITON DU SE/CNEDD

Les résultats attendus de la Cellule Suivi-évaluation du CNEDD est a capacité à jouer un rôle moteur dans les échanges d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques au niveau local et national en matière de gestion durable des ressources naturelles. Une des tâches essentielles de la Cellule est la capitalisation.

Cette fonction doit être appréhendée sous deux angles :

- d'abord par apport à la mission nationale de coordination du CNEDD, et de suivi des orientations nationales en matière de l'environnement ;
- ensuite par rapport aux expériences propres du programme DAP/PNEDD.

a) De la capitalisation effective par le CNEDD

Pour élaborer une base de données de bonnes pratiques en matière de LCD-GRN (éléments stratégiques et vulgarisation technique), il faut pouvoir utiliser les acquis de tous les projets en cours au Niger.

Pour pouvoir valoriser les différentes expériences, il s'agira donc d'élaborer un véritable référentiel technique qui pourra apporter des réponses sur :

- l'approche méthodologique ;
- les outils ;
- l'état des ressources naturelles et leurs dynamiques ;
- les itinéraires et/ou paquets techniques ;
- les réalisations physiques ;
- les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'environnement, et en particulier dans le domaine LCD ;
- les orientation nationales et les stratégies.

Ces différents domaines qui ne sont pas limitatifs constituent des axes de recherche.

Le dispositif, pour l'élaboration du référentiel technique, en dehors des activités et séminaires qui constituent souvent des passages obligés, nécessite des études-bilans périodiques des projets, la collecte de données techniques, le développement d'un partenariat avec d'autres détenteurs ou utilisateurs des informations, comme par exemple la Recherche Agronomique, le Service National de Vulgarisation, etc…

⇒ Bilan périodique des projets

Sur la base d'un échantillonnage de Projets, une équipe pluridisciplinaire visitera une certain nombre de Projets et présentera un rapport-bilan. A cette occasion il sera demandé à tous les

Projets de produire une fiche signalétique de 4 pages au maximum qui résume toutes les données importantes permettant de les identifier et de les situer. L'ensemble de ces fiches constituera un Annexe au rapport-bilan.

Le rapport-bilan fera l'objet d'un atelier national qui validera le diagnostic qui en résultera.

⇒ Collecte de données techniques

Elle se fera à travers les rencontres techniques, le recours aux Experts/Consultants, spécialistes, services, institutions, projets détenteurs ou utilisateurs des données techniques.

⇒ Elaboration progressive du référentiel technique

Le référentiel technique dont la finalité est de garantir l'accès à toutes données utiles en la matière au plan national comporte plusieurs phases :

- l'analyse après la collecte, par des spécialistes pour déterminer les performances techniques et la pertinence ;
- l'organisation pour l'élaboration (pouvoir déterminer sous quelle forme présenter les données) : fiches, rapport, moyens d'accès à l'information ;
- le stockage (documents et moyens informatiques) ;
- la mise à jour périodique des données.

⇒ La diffusion des données pourra se faire à travers :

- l'unité de documentation ;
- un site Web ;
- le CD ROM ;
- les fiches, les bulletins périodiques ;
- tous autres canaux de diffusion jugés nécessaires.

Tout ce qui a été entrepris actuellement par le DAP/PNEDD avec la contribution de l'Expert en Capitalisation est en concordance avec le schéma méthodologique qui vient d'être présenté.

Mais embrasser les activités de capitalisation de la sorte, demande beaucoup de moyens financiers. La contribution du PNUD seule ne suffira pas. L'apport financier de la Coopération Italienne pourra compléter les moyens existants pour le processus en cours.

b) De la capitalisation effective par le DAP/PNEDD

Il s'agira avant tout de chercher à capitaliser les expériences propres du DAP/PNEDD, et celles des Projets intervenant dans les zones d'intervention du DAP/PNEDD. Cette capitalisation aura des ambitions modestes à la hauteur des moyens financiers disponibles ; mais elle enrichira au même titre que les apports des autres Projets, la capitalisation entreprise par le CNEDD.

Il s'agira dans ces conditions de trouver la passerelle entre les deux projets (DAP/PNEDD et CNEDD), en fonction des moyens existants.

En se plaçant dans l'hypothèse des moyens uniques du DAP/PNEDD, le recentrage des activités de capitalisation pourrait se présenter comme suit :

Le programme de capitalisation recentré doit tenir compte des difficultés rencontrées jusqu'à ce jour et être réorienté selon le schéma suivant en vue d'une meilleure efficacité.

i. D'abord, commencer par l'élaboration de supports succincts d'analyses et de réflexions qui résulteront de besoins exprimés par les différentes composantes (CNEDD, UGE & Antennes). Ces supports intermédiaires se baseront sur l'expertise disponible au DAP et au CNEDD mais aussi sur la recherche bibliographique au niveau des structures locales, sur des missions de terrain et éventuellement sur Internet. Ces documents préparatoires seront envoyés aux membres d'un groupe restreint de réflexion (maximum 10 à 12 personnes identifiées pour leurs compétences, leur expérience et l'apport qu'elles peuvent apporter.

ii. Suivra la programmation de mini ateliers (pas forcément à Niamey), avec l'ensemble du groupe. La réussite de ce processus implique bien sûr, la mise à disposition des membres du groupe, dans des délais raisonnables, de documents de base pour enrichir les réflexions et préparer leur contribution.

iii. Ensuite, en fonction des besoins et sur la base d'une identification rigoureuse, un approfondissement de certains thèmes, à travers des études de cas sur le terrain pourront être conduites et leurs résultats intégrés à la réflexion.

iv. Enfin, l'organisation de séminaires de validation pour associer un public plus large et ainsi enrichir les résultats et identifier le besoins et/ou modalités de traduction ou de popularisation.

v. La mobilisation de ressources humaines complémentaires à moindre coût, peut être envisagée à travers l'utilisation de stagiaires de haut niveau, issus du CRESA dans le cadre de leur mémoire de fin de cycle (6 mois) ou de contrats d'insertion professionnelle.